

4^e FORUM DES MINISTÈRES DES AE
DES PAYS MEMBRES DE L'UPM
**Intenses activités
de M. Boukadoum
à Barcelone**

P. 24

SITUATION EN SYRIE :

**L'Algérie prend part au Caire
à une réunion d'urgence du
Conseil de la Ligue arabe**

P. 24

ALGÉRIE-OTAN

**L'Algérie prendra part à la session
annuelle de l'Assemblée
parlementaire de l'OTAN à Londres**

P. 24

SELON LE DERNIER RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

La croissance de l'économie algérienne atteindra 1,9% en 2020

La Banque mondiale (BM) prévoit une croissance de l'économie algérienne de 1,9% durant l'année 2020, en hausse de 0,2 point par rapport à ses dernières prévisions, tout en relevant une croissance du PIB national de 1,5% en 2018.

P. 6



PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE :

**139 postulants
tirent les
formulaires de
souscription**

**3 décisions
de l'ANIE
publiées
au JO**

**ANIE : La révision
périodiques des listes
électorales fixées du
12 au 17 octobre**

P. 3

HABITAT :

**Bedoui : «Mobiliser les ressources
financières et assurer la disponibilité
des assiettes foncières nécessaires
à la réalisation des programmes»**

P. 4

SANTÉ

**VACCIN
CONTRE
LA GRIPPE
SAISONNIÈRE
2019-2020:**

**2,5 millions
de doses
acquises**

P. 11

F O O T B A L L

LIGUE 1 (4^e JOURNÉE) :

**Une mise à jour sous le signe
de la polémique**

► **L'USMA décidée à boycotter le derby face au MCA**

Se jouera, se jouera pas ? La polémique enfle concernant le derby de la capitale entre le MC Alger et l'USM Alger, programmé samedi pour le compte de la mise à jour de la 4^e journée du championnat de Ligue 1 de football mais dont le déroulement est entouré de flou.

P. 22

TRANSPORT
FERROVIAIRE:

**Ouverture
demain
d'une
nouvelle
ligne reliant
Alger à
Touggourt
(SNTF)**

P. 24

MDN

LUTTE CONTRE
LE TERRORISME

**3 éléments
de soutien
aux groupes
terroristes
arrêtés à
Tissemsilt et
Khenchela**

P. 5

PARLEMENT

Participation d'une délégation parlementaire algérienne à la 141^e assemblée de l'UIP à Belgrade

Une délégation des deux chambres du Parlement algérien, présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), participera du 13 au 17 octobre à Belgrade, aux travaux de la 141^e assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), a indiqué vendredi un communiqué de l'APN.

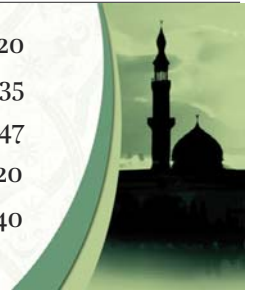
Le communiqué précise aussi que "tous les organes juridiques de l'UIP seront présents lors de cette occasion, tels que le conseil d'ad-

ministration et les commissions permanentes, à l'instar de celles des droits de l'homme et des questions relatives au Moyen orient, ainsi que le Forum des femmes parlementaires et celui des jeunes parlementaires". A noter que le thème du débat général choisi pour cette année portera sur "le Renforcement du droit international: rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale".

Horaire des prières

Vendredi 10- Samedi 11 safar 1441

Fajr	05:20
Dohr	12:35
Asr	15:47
Maghreb	18:20
Isha	19:40



OREF

Journée d'information sur le cancer du sein

À l'occasion de la célébration d'Octobre rose, mois mondial consacrée à la lutte contre le cancer du sein, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, en collaboration avec l'association d'aide aux personnes atteintes du cancer El Amel, organisent ce matin à partir de 10h30, à l'esplanade de l'Office Riadh El Feth (OREF), une journée d'information et de sensibilisation.

LUNDI AU MUSÉE DU MOUDJAHID

Enregistrement de témoignages

Sous le patronage du ministère des Moudjahidine, le musée national du moudjahid, organise lundi 14 octobre à partir de 10h, la 40^e rencontre élargie aux musées et directions régionales, consacrée à l'enregistrement de témoignages de moudjahidine et moudjahidate sur la guerre de libération nationale. La rencontre portera sur «La gestion administrative des structures de la révolution».

BÉJAÏA

Le taux de raccordement au réseau de gaz atteint les 62%

Le taux de raccordement au réseau de gaz naturelle dans la wilaya de Béjaïa a vient d'atteindre les 62% alors qu'il ne dépassait pas les 40% il y'a encore quelques temps, a indiqué la cellule de communication de la wilaya dans un communiqué. Cette évolution a été enregistrée grâce à la levée des oppositions au passage de conduites de gaz à travers les différentes communes. Par ailleurs, un programme important est en cours d'exécution pour raccorder davantage d'autres communes au réseau du gaz, précise la même source.



FRONT EL MOUSTAKBAL

Meeting à Ouagla

Le président du Front El Moustakbal, Abdelaziz Belaïd, animera un meeting populaire, ce matin au niveau de la salle de cinéma de la ville de Hassi Messaoud, wilaya de Ouargla.



CE MATIN À HUSSEIN DEY

Conférence de Slimane Bakhili

Le candidat à la prochaine élection présidentielle du 12 décembre, Slimane Bakhili, animera une conférence de presse, ce matin à partir de 10h à Hussein Dey (Quartier Lafarge).



POLICE DES FRONTIÈRES

Récupération d'un véhicule recherché par Interpol

Les forces de la police des frontières maritimes du port d'Alger, ont récupéré cette semaine, un véhicule recherché par Interpol et ont procédé par la même occasion à l'interpellation d'un présumé auteur suspecté dans cette affaire pour les procédures qui s'imposent, indique la cellule de communication et presse de la DGSN dans un communiqué.



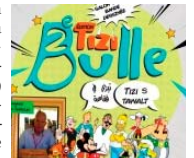
Météo

	Max	Min
Alger	35°	20°
Oran	35°	18°
Annaba	32°	15°
Béjaïa	33°	18°
Tamanrasset	37°	25°

DU 15 AU 19 OCTOBRE

3^e Salon de la bande dessinée «Tizi-Bulle»

La Direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, organisent du 15 au 19 octobre, au niveau la Bibliothèque principale de lecture publique, la 3^e édition du Salon de la bande dessinée «Tizi-Bulle».



SÛRETÉ NATIONALE

Saisie de 6360 unités de boissons alcoolisées dans plusieurs wilayas

Dans le cadre de la lutte contre la commercialisation illégale de boissons alcoolisées, les forces de police de la sûreté de wilaya d'El Oued ont exécuté un mandat de perquisition au domicile d'un présumé auteur sis au centre ville impliqué dans ce délit, qui s'est soldé par la récupération de (3000) unités de boissons alcoolisées de différentes marques destinées au marché informel. Par ailleurs, les forces de la police judiciaire de Tébessa, ont interpellé (01) présumé auteur impliqué dans une affaire liée à la vente illicite de boissons alcoolisées lors d'un point de contrôle, et ont récupéré (1848) unités non facturées.

Dans le même contexte, les forces de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Naama ont interpellé un présumé auteur lors d'un point de contrôle en possession de (1512) unités de boissons alcoolisées non facturées.



BATNA :

Arrêt du pompage des eaux du barrage de Kouediet Lemdouar suite à une fuite dans la station de traitement

Une fuite dans la station de traitement à l'unité de production du barrage de Kouediet Lemdouar de la commune de Tingad (Batna) a causé un arrêt du pompage des eaux de cet ouvrage, a indiqué mercredi le chargé de communication de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE), Abdelkarim Zaïm.

Les équipes techniques ont entamé les travaux de réparation mardi à 20h00 et devront être terminés mercredi après-midi pour reprendre la distribution progressive de l'eau, a précisé Abdelkarim Zaïm qui a noté que la panne a interrompu le pompage des eaux dans les trois couloirs de distribution qui alimentent au total environ 300.000 habitants de la wilaya en plus d'une partie de la wilaya de Khenchela.

La station de traitement produit quotidiennement près de 100.000 m3 dont 70.000 m3 dirigés vers les villes de la wilaya de Batna et 20.000 m3 vers Khenchela, selon le même cadre.

SELON L'AFRAA

Les billets d'avion coûtent deux fois plus chères en Afrique



Dans un communiqué publié hier par la compagnie nationale aérienne Air Algérie et attribué à l'association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), il revient moins cher de voyager au sein de l'Europe, du Moyen-Orient, ou même entre les villes d'Amérique du Nord que de voyager au sein du continent africain. Pour les mêmes distances, les billets d'avion coûtent deux fois plus chers en Afrique qu'en Europe ou qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Pour l'AFRAA, «les parties prenantes du secteur du transport aérien en Afrique doivent se concerter pour trouver une solution au paradoxe selon lequel les africains ont le PIB le moins élevé du monde mais ils doivent payer les tarifs les plus élevés pour voyager par avion. Il faut absolument trouver un moyen de changer cette situation».

ORGANISATION DES ÉLECTIONS: Trois décisions de l'ANIE publiées au Journal officiel

Trois décisions de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), relatives aux listes électorales, aux cartes d'électeurs et au vote des citoyens algériens résidant à l'étranger, ont été publiées au Journal Officiel.

La première décision porte sur les modalités de prise de connaissance de l'électeur de la liste électorale et sa mise à la disposition des candidats.

En vertu de cette décision, tout électeur peut prendre connaissance de la liste électorale le concernant, à l'occasion de chaque révision.

Les listes électorales de l'ensemble des communes et les listes électorales de l'ensemble des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, sont mises à la disposition des représentants dûment habilités, des partis politiques participant aux élections et des candidats indépendants.

La liste électorale communale et/ou la liste électorale de la représentation diplomatique ou consulaire est mise à la disposition des représentants dûment habilités des candidats définitivement retenus, ajoute le texte.

L'ANIE est tenue de remettre une copie de ces listes électorales au conseil constitutionnel. La deuxième décision concerne les modalités d'établissement, de délivrance, de remplacement et d'annulation de la carte d'électeur.

Aux termes de cette décision, les cartes d'électeurs sont établies par la délégation de wilaya et de la représentation diplomatique ou consulaire de l'ANIE et sont valables pour 8 consultations électorales.

A la diligence de la délégation de wilaya et de la délégation de la représentation diplomatique ou consulaire de l'ANIE, la carte d'électeur, est remise au titulaire à son domicile, au plus tard, 8 jours avant la date du scrutin. Les cartes qui n'ont pu être remises à leurs titulaires sont déposées au niveau



des délégations des wilayas et des délégations des représentations diplomatiques ou consulaires de cette Autorité.

Leurs titulaires peuvent les retirer jusqu'à la veille du scrutin. Le jour du scrutin, elles sont déposées au centre de vote et peuvent être retirées par leurs titulaires au vu des pièces d'identité, et après émargement sur un registre ouvert à cet effet. Les cartes non retirées à la clôture du scrutin, sont mises sous pli cacheté et déposées auprès des délégations des wilayas et des représentations diplomatiques ou consulaires de l'Autorité nationale indépendante des élections, concernées. L'électeur titulaire d'une carte d'électeur ne peut exercer son droit de vote que dans le bureau de vote dont le numéro et l'adresse sont mentionnés sur ladite carte.

À défaut de présentation de la carte d'électeur, tout électeur peut exercer son droit de vote s'il est inscrit sur la liste électorale.

Il doit être muni d'une carte nationale d'identité ou de tout autre document officiel prouvant son identité.

La décision précise que les cartes d'électeurs doivent comporter les mentions suivantes: le nom et prénom(s), la date de naissance et l'adresse de l'électeur, le numéro d'inscrip-

tion de l'électeur sur la liste électorale, le numéro et l'adresse du bureau de vote ou il est inscrit.

En cas de perte ou de détérioration de la carte d'électeur, l'électeur doit déposer une déclaration sur l'honneur au niveau du secrétariat de la commission de révision des listes électorales ou de délégation de wilaya, territorialement compétente ou auprès de la délégation de la représentation diplomatique ou consulaire de l'autorité nationale indépendante des élections.

Une nouvelle carte lui est délivrée. La décision note, cependant, que les cartes d'électeurs délivrées antérieurement à la promulgation de la loi organique n°16-10 du 25 août 2016 demeurent valables jusqu'à la fin de leur validité.

La troisième décision fixe les modalités de vote des citoyens algériens résidant à l'étranger et le fonctionnement des commissions électorales.

En matière de liste électorale et de délivrance de la carte d'électeur, est considéré comme électeur résidant à l'étranger, tout citoyen algérien remplissant les conditions légales d'inscription sur la liste électorale et immatriculé auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire de son lieu de résidence.

Les citoyens algériens résidant à l'étranger sont inscrits sur la liste électorale ouverte auprès de la représentation diplomatique ou consulaire de leur lieu de résidence.

La carte d'électeur, établie par l'ANIE, est remise au siège de la représentation diplomatique ou consulaire, à tout électeur inscrit sur la liste électorale.

Le cas échéant, elle est adressée au domicile de son titulaire par voie postale.

Conformément à la loi organique relative au régime électoral, la commission électorale des résidents à l'étranger, chargée de centraliser les résultats définitifs enregistrés par l'ensemble des commissions de circonscriptions diplomatiques ou consulaires, est composée d'un magistrat ayant rang de conseiller désigné par le président de la Cour d'Alger, comme président, d'un délégué désigné par le président de l'ANIE, comme vice-président, d'un officier public, réquisitionné par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections, en qualité de membre, chargé du secrétariat de la commission.

Les électeurs résidant à l'étranger exercent leur droit de vote directement dans des centres et bureaux de vote relevant de l'ANIE installés au niveau des représentations diplomatiques ou consulaires auprès desquels ils sont inscrits.

En cas d'empêchement ne leur permettant pas d'accomplir leur devoir le jour du scrutin auprès des représentations diplomatiques ou consulaires, les électeurs résidant à l'étranger peuvent, à leur demande, exercer leur droit de vote par procuration.

ANIE: La révision périodiques des listes électorales fixées du 12 au 17 octobre

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a annoncé, jeudi dans un communiqué, l'ouverture de la «révision périodique» des listes électorales durant la période allant du 12 au 17 octobre courant, et ce en «réponse à une revendication insistante» exprimée par les jeunes citoyens pour pouvoir exercer leur droit constitutionnel.

«Conformément à la loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'ANIE, la loi organique 16-10 du 25 août 2016 portant régime électoral, modifié et complété, notamment ses articles 14 et 15, l'ANIE annonce l'ouverture de la révision périodique des listes électorales sous la supervision de l'Autorité nationale indépendante des élections, et ce durant la période allant du 12 au 17 octobre 2019», lit-on dans le communiqué. Cette décision intervient en réponse à une «revendication insistante exprimée par les jeunes citoyens à l'effet de s'inscrire sur les listes électorales et exercer leur droit constitutionnel», a indiqué l'Autorité.

ELECTIONS L'Algérie «le plus grand gagnant» de la prochaine présidentielle (Goudjil)

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil a affirmé, jeudi à Alger, que l'Algérie était «le plus grand gagnant» de la prochaine présidentielle qui «consacrera les aspirations du Hirak populaire et donnera naissance à une véritable démocratie dans la décision politique et économique». Présidant une réunion de l'instance des présidents élargie aux bureaux des commissions permanentes et les présidents des groupes parlementaires, consacrée au sujet de l'élection présidentielle du 12 décembre prochain ainsi que certaines questions réglementaires relatives au fonctionnement de l'instance, M. Goudjil a insisté sur «l'impérative conjugaison des efforts pour contribuer à la mobilisation populaire espérée afin de garantir la réussite de ce rendez-vous électoral». «En dépit du nombre de candidats, le vote sera pour l'Algérie qui est le plus grand gagnant de ce scrutin», a-t-il mis en avant. Cette échéance consacrera les aspirations du Hirak populaire et donnera naissance à une réelle démocratie donnant lieu à une véritable indépendance de la décision politique et économique, à la hauteur des aspirations des chouchou, des moudjahidines et de l'ensemble des Algériennes et Algériens toutes générations confondues, a ajouté le président du Conseil de la nation par intérim.

Dans ce contexte, M. Goudjil s'est félicité du dernier discours du Chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah prononcé à l'occasion de la convocation du corps électoral où il avait affirmé que seule l'élection présidentielle est la solution la plus efficace pour sortir de la crise que traverse le pays. Il a également mis en exergue «les efforts importants» consentis par l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritier de l'Armée de libération nationale (ALN) qui a, en permanence, «accompagné le Hirak populaire et veillé soigneusement à réunir les conditions nécessaires pour garantir la pérennité des institutions constitutionnelles et la préservation de la stabilité du pays». La réunion a constitué une opportunité à travers laquelle, M. Goudjil a mis en avant les efforts des enfants bienveillants de l'Algérie ayant œuvré pour la concrétisation des ambitions et des aspirations du peuple algérien, à savoir l'élection de son prochain président en toute liberté et démocratie. A cette occasion, il a appelé les membres du Conseil de la nation à garantir les meilleures conditions pour mener à bien ce scrutin historique «sans précédent» au mieux des aspirations du peuple algérien. La réunion a porté sur l'examen de certaines questions réglementaires relatives au fonctionnement de l'instance lors de cette conjonction notamment la préparation de l'examen et de l'adoption du PLF 2020 et la relance de l'activité de contrôle de la chambre haute du Parlement à travers la tenue des séances plénières consacrées aux questions orales, l'organisation des auditions des membres du Gouvernement, le dépêchement des commissions de renseignement provisoires au niveau du territoire national ainsi que le développement des mécanismes d'action.

La réunion a mis l'accent sur «la nécessaire coordination entre la diplomatie parlementaire et la diplomatie officielle représentée en le ministère des Affaires étrangères dans le but d'exprimer la position de l'Algérie par rapport aux différentes questions nationales et internationales», et «renforcer la relation entre les autorités législatives et exécutives au niveau central et national».

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE: Le nombre des postulants à la candidature une marque de confiance (Rabehi)

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Hassan Rabehi a déclaré, jeudi à Alger, que le grand nombre des postulants à la candidature pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain était une marque de confiance en ce scrutin en tant que «seule et unique issue certaine» pour la situation qui prévaut dans le pays.

Dans une déclaration à la presse en marge du lancement du premier guide de terminologie technique en matière de l'Environnement et des énergies renouvelables en langues arabe et amazighe et française, M.

Rabehi a indiqué que le grand nombre des postulants à la présidentielle du 12 décembre prochain ayant procédé au retrait des formulaires de souscription de signatures confirme que le peuple algérien est confiant que les élections sont «la seule et unique issue certaine» pour la situation qui prévaut dans le pays.

«Les élections sont l'unique issue pour instaurer la stabilité et la quiétude dans le pays», a-t-il soutenu.

Par ailleurs, le Porte-parole du gouvernement a affirmé que tout ce qui a trait l'aspect organisationnel de la présidentielle et collecte des résultats relève de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) qui jouit «des plénières prérogatives et de l'autonomie».

A une question sur l'organisation des médias durant la campagne électorale, M. Rabehi a précisé que «toutes les mesures juridiques et administratives ainsi que

toutes les dispositifs y afférents, tant médiatique, qu'administratif et procédural relèvent de l'ANIE».

«Cela ne veut pas dire que le ministère de la Communication ne fera pas son travail mais sa mission sera définie par l'ANIE», a-t-il dit, ajoutant «vu l'importance de la Présidentielle (...) nous ne pouvons, en tant que responsables et citoyens, que suivre de près le déroulement de cette présidentielle». Jusqu'à mercredi, 137 pos-

tulants à la candidature pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain ont procédé au retrait des formulaires de souscription des signatures individuelles.

Le chargé de communication auprès de l'ANIE, Ali Draâ avait déclaré, mercredi, lors d'une conférence de presse, que ces postulants «réunissent les conditions exigées, à savoir la nationalité algérienne, le diplôme universitaire et l'âge légal de 40 ans».

PRÉSIDENTIELLE DU 12 DÉCEMBRE: 139 postulants retirent les formulaires de souscription

Cent-trente-neuf (139) postulants à la candidature pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain ont procédé, jusqu'à jeudi, au retrait des formulaires de souscription des signatures, a indiqué le chargé de communication auprès de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draâ. Intervenant lors d'une conférence de presse, M. Draâ a indiqué que «139 postulants à la candidature pour l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, dont cinq (5) femmes réunissant les conditions exigées, à savoir la nationalité algérienne, le diplôme universitaire et l'âge légal de 40 ans ont procédé, jusqu'à jeudi, au retrait des formulaires de souscription». «L'intéressé doit se présenter auprès des services de l'état civil, des notaires ou des huissiers de justice pour la certification

des formulaires de souscription», a-t-il dit. M. Draâ a fait savoir qu'«un groupe de juristes étudie l'éventualité d'une prolongation de la période de révision des listes électorales», précisant que l'autorité se prononcera à ce sujet, jeudi, par un communiqué officiel. Par ailleurs, M. Draâ a indiqué que l'Autorité n'a été saisie par aucun des postulants à la candidature à l'effet de prendre un rendez-vous pour le dépôt des dossiers. «La répartition des créneaux horaires de passage des candidats dans les médias publics sera fixée en coordination avec l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV)», a ajouté M. draâ, faisant état d'une réflexion concernant le passage des candidats sur les chaînes de télévision privées dans le cadre de la campagne électorale.

LE MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU, ALI HAMAM : «500 millions DA pour le projet de transfert d'eau de Morsot aux communes du nord de Tébessa»

Une «importante» enveloppe financière de 500 millions DA sera octroyée pour la réalisation du projet de transfert d'eau potable de Morsot vers les communes de Tébessa, Laouinet, Boulhaf Eddir et Morsot, a annoncé jeudi à Tébessa le ministre des Ressources en eau, Ali Hamam.

La concrétisation du projet de transfert, financé par le Fonds national de l'eau, permettra l'alimentation de 178.000 personnes en eau potable grâce à un débit de 100 litres/seconde, a précisé le ministre qui avait présidé la cérémonie de pose de la première pierre d'un château d'eau de 5.000 m³ dans la commune de Boulhaf Eddir destiné à approvisionner près de 77.000 habitants en eau potable. Le délai de réalisation de ce projet est fixé à huit mois, a-t-il précisé.

Ali Hamam qui a inspecté, à Ain Zerkouk au chef-lieu de wilaya, la station d'épuration des eaux usées d'une capacité de traitement de 48.000 m³/jour, a annoncé son entrée en activité «avant la fin de l'année en cours» pour servir à l'irrigation agricole.

Selon les explications fournies au ministre, les travaux ont été lancés pour relier les canalisations principales d'assainissement des communes de Hammamet et Boulhaf Eddir à cette station, afin de préserver l'environnement et réutiliser l'eau traitée en irrigation agricole.

Au barrage Safsaf El Ousra (Sud de Tébessa) qui emmagasine actuellement 12 millions m³ de sa capacité globale estimée à 20 millions m³, le ministre a fait état de l'octroi d'une enveloppe financière de 100 millions DA pour l'acquisition d'une nouvelle station de traitement d'eau en vue d'alimenter la population du Sud de la wilaya en eau potable et d'irrigation.

Dans une déclaration à la presse, le ministre a indiqué que cette wilaya frontalière a besoin de 2 milliards DA pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable et de raccordement aux réseaux d'assainissement.

Un financement de 700 millions DA a été accordé au cours de cette visite à la wilaya de Tébessa. Le reste sera dégagé au titre des opérations sectorielles de l'exercice 2020, a affirmé M. Hamam.

A une question de l'APS sur la protection des villes contre les inondations, le ministre a insisté sur l'importance de l'intensification des actions de terrain et mesures préventives, dont le nettoyage et la rénovation des réseaux et canalisations d'assainissement ainsi que le curage des lits des oueds et l'élimination des constructions illicites sur les berges des oueds. Ces mesures préventives doivent s'accompagner d'études techniques pour déterminer les lits des cours d'eau et éviter leur obstruction, ainsi que la prise de mesures de contrôle coercitives nécessaires pour protéger les villes contre les risques d'inondation.

Concernant les autorisations de fonçage de puits agricoles, le ministre des Ressources en eau a indiqué que la priorité est accordée pour l'alimentation des citoyens en eau potable à travers l'ensemble des wilayas du pays.

APS

HABITAT :

Bedoui : «Mobiliser les ressources financières et assurer la disponibilité des assiettes foncières nécessaires à la réalisation des programmes»

Le Premier ministre, Noureddine Bedoui, a affirmé jeudi à Alger que le Gouvernement veille à «mobiliser les ressources financières nécessaires au parachèvement de la réalisation des programmes de logements, toutes formules confondues», et à «assurer la disponibilité des assiettes foncières requises», indique un communiqué des services du Premier ministre.

Présidant une réunion interministérielle, à laquelle ont pris part les ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Agriculture, de l'Habitat et de l'Education nationale, les walis d'Alger, de Boumerdes et de Tipasa, et le Directeur général de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), le Premier ministre a affirmé que «le Gouvernement poursuivra sa politique visant à accompagner et à prendre en charge les besoins de toutes les franges de la société, y compris en réunissant toutes les conditions permettant à chaque citoyen éligible d'obtenir un logement décent, notamment les souscripteurs au titre des différentes formules de logement, AADL en tête, en mobilisant les ressources financières nécessaires au parachèvement de la réalisation de ces programmes et en aplanissant toutes les difficultés relevées telles que la disponibilité des assiettes foncières».

Après avoir écouté les exposés détaillés des ministres et walis concernés dans ce cadre, M. Bedoui a salué le travail de «la commission intersectorielle ad hoc chargée d'identifier les assiettes foncières devant abriter les logements AADL», qui a permis une prise en charge totale de cette problématique concernant le programme de la wilaya d'Alger, précise le communiqué.

Les exposés présentés par les ministres et walis concernés ont fait ressortir l'importance du programme de logements AADL 1 et 2 lancé par l'Etat pour la réalisation de 560.000 unités, dont 195.836 dans la wilaya d'Alger, parmi lesquelles 71.434 unités ont été réalisées et 80.079 autres sont en cours de parachèvement.

Les exposés présentés comprenaient également les conclusions du travail mené par «la commission intersectorielle ad hoc chargée d'identifier les assiettes foncières devant abriter les logements AADL», laquelle a effectué des visites sur le terrain pour inspecter des sites potentiels à travers nombre de communes dans la wilaya d'Alger, ainsi que dans des wilayas limitrophes en raison de la difficulté à trouver toutes les assiettes foncières demandées dans la wilaya d'Alger, et étudier les différentes options possibles, conformément aux instructions du Premier ministre à cet effet.

Une opération qui a permis

d'assurer la disponibilité de toutes les assiettes foncières nécessaires au parachèvement de la partie restante du programme de logements AADL pour la wilaya d'Alger, soit 44.323 unités, ajoute la même source.

Evoquant la politique du logement dans notre pays de façon générale, M. Bedoui a mis l'accent sur «la nécessité de l'adapter dans le cadre d'une stratégie graduelle qui vise à instaurer une véritable dynamique économique à travers la création d'un marché immobilier efficace, la libéralisation de l'activité de la promotion immobilière et l'octroi de toutes les facilitations pour encourager les promoteurs immobiliers nationaux à élargir leurs activités et à adopter les styles modernes dans la réalisation des logements, avec la prise en charge par les autorités publiques de l'encadrement de ce marché et l'accompagnement des citoyens désirant obtenir un logement».

Ces mesures permettront d'assurer une offre de logement diversifiée qui s'adapte à l'évolution des besoins de nos citoyens et leurs exigences de bien-être et de prospérité, selon la même source.

Dans ce cadre, M. Bedoui a donné des instructions concernant la protection des capacités nationales dans les domaines de l'agriculture et du tourisme pour les préserver et préserver les droits des générations montantes dans le cadre du développement durable, tout en respectant rigoureusement les lois de la République dans ce domaine lors de la domiciliation des programmes de logement et des infrastructures publiques.

En outre, il a insisté sur l'impératif de «revoir le style de réalisation des grandes agglomérations qui a révélé plusieurs dysfonctionnements, et ce notamment à travers la distribution de ces grands projets sur les communes concernées, en prenant en considération la demande enregistrée au niveau de chaque commune, ce qui permettra à nos citoyens de bénéficier de logements dans les communes de leurs résidences actuelles ou, à la limite, dans les communes avoisinantes».

Pour ce qui est des programmes de logement dans



la wilaya d'Alger, le Premier ministre a donné son accord de principe pour consacrer les parcelles de terrains récupérées suite à l'élimination des bidonvilles restants à la réalisation du programme AADL et les attribuer, en priorité, aux souscripteurs habitant les communes concernées.

Il a ordonné l'adoption de types de construction à même de garantir une exploitation optimale des assiettes foncières disponibles, en recourant aux immeubles à plusieurs étages.

A cet effet, M. Bedoui a chargé le wali d'Alger de créer une commission multisectorielle qui prendra en charge le constat des parcelles de terrain concernées et l'élaboration de textes organisationnels y afférents, en attendant le parachèvement, dans les plus brefs délais, de toutes les procédures.

De même qu'il a chargé le ministre de l'Habitat, en collaboration avec le ministre des Finances, à l'effet de prendre des mesures anticipatives permettant la réalisation des différentes structures publiques d'accompagnement de ces programmes de logement (établissements éducatifs, centres de santé, structures sportives et de loisirs), en encourageant l'investissement privé dans ce domaine, notamment dans le cadre du lancement du mécanisme de délégation de la structure publique.

Le Premier ministre a également appelé à l'accélération de la cadence de réalisation des programmes de logement, prendre les mesures juridiques en vigueur à l'encontre des entreprises ayant manqué à leurs engagements contractuels, à travers la résiliation immédiate des contrats de réalisation, et l'activation des décisions du Gouvernement accordant la priorité aux entreprises nationales en matière de réalisation et de production, notamment les startups.

Il a appelé, dans ce cadre, à la généralisation de l'utilisation des énergies renouvelables et la concrétisation de l'efficacité énergétique conformément au programme national dans ce domaine.

A cet effet, le Premier ministre a donné des instructions au ministre de l'Habitat qu'il a chargé de coordonner avec les ministres de l'Energie et de l'Intérieur, en vue de veiller à la conformité des cahiers des charges relatifs à la réalisation des différents projets, conformément aux standards d'utilisation des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Le wali d'Alger a été chargé, de son côté, de veiller à l'accélération de la généralisation des ampoules à économie d'énergie (LED) dans l'éclairage public et au niveau des structures publiques, considérant Alger comme wilaya pilote.

L'opération sera généralisée progressivement au reste des wilayas du pays dans les plus brefs délais.

En fin, et pour accélérer la cadence de réalisation du programme du Gouvernement pour l'élimination de l'amiante de toutes les bâtisses et structures, le Premier ministre a chargé le ministre de l'Intérieur de mettre en place une commission ministérielle chargée du recensement de toutes les bâtisses et les infrastructures concernées et d'arrêter un calendrier pour l'exécution de cette opération dans les plus brefs délais.

Les résultats de travail de cette commission seront présentés lors de la prochaine réunion du Gouvernement dans 15 jours.

Le Premier ministre a chargé également le ministre des Finances à l'effet de prendre les mesures adéquates pour accompagner ce programme à travers la mobilisation des ressources financières nécessaires, ajoute le communiqué du Premier ministre.

TRANSPLANTATION HÉPATIQUE EN PÉDIATRIE : Un plan national dans les deux années à venir

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tidjani Hassan Haddam a fait état, jeudi à Alger, de l'élaboration en cours d'un plan national pour la transplantation hépatique en pédiatrie devant être mis en place dans les deux années à venir.

Supervisant en compagnie du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui, les travaux d'une rencontre sur la transplantation hépatique en pédiatrie, le ministre a annoncé l'élaboration en cours d'un plan national de la transplantation hépatique pédiatrique devant être mis en place les deux prochaines années en coordination avec le ministère de la Santé.

Mettant l'accent sur l'importance du renforcement et du développement du partenariat entre la sécurité sociale et l'Agence nationale des greffes et son officialisation à travers la signature d'une convention cadre dans le but de concrétiser le projet de ce plan», M. Haddam a rappelé que ce genre d'opérations à l'étranger coûtait en moyenne 140.000 euros pour une hospitalisation allant de 6 à 9 mois.

La mise en place de ce plan, poursuit le ministre, a pour objectifs «la maîtrise des processus du traitement, la prise en charge efficace des malades en Algérie, la baisse des transferts à l'étranger et l'orientation des ressources financières vers les performances à valeur ajoutée en faveur des affiliés des assurés sociaux.

Et d'ajouter qu'il s'agit de renforcer le processus de transfert de la technologie médicale en Algérie à travers l'établissement de conven-



tions avec des structures de santé étrangères», mettant en exergue «les compétences nationales dans le domaine médicale et administratif».

Les dépenses du système national de sécurité sociale dans le domaine de la santé «connaissent une hausse», d'où le recours à la mise en place d'«une stratégie bien ficelée» visant «la rationalisation des dépenses sans toucher aux droits du citoyen à savoir l'accès au soin», a-t-il poursuivi, ajoutant que «le nombre global des patients transférés à l'étrangers a baissé à 90% ces dix (10) dernières années.

«La sécurité sociale a tracé un programme prometteur en coordination avec l'Agence nationale de greffes et l'Hôpital militaire de Constantine dans le cadre du plan général de greffe hépatique des adultes et des malades de cancers affectant le foie», a-t-il

fait savoir. Dans ce contexte, M. Haddam a salué le rôle de l'institution militaire, à sa tête le Général de Corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), en matière d'accompagnement de la sécurité sociale pour la prise en charge de ces malades au niveau de l'Hôpital militaire de Constantine.

Pour sa part, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui, a affirmé que le ministre avait mis en place, dans le cadre des réformes engagées au cours des dernières années, un programme spécial pour la prise en charge de la question de la greffe de cellules et de tissus et de la transplantation d'organes, précisant que cette stratégie reposait sur plusieurs axes, notamment législatif, réglementaire et de

formation. Le ministre a évoqué, à ce propos, l'Agence nationale des greffes qui a été chargée de développer, d'organiser, d'évaluer et de suivre les activités de greffe et de transplantation d'organes à travers l'ensemble du territoire national et la création à Blida d'un établissement hospitalier spécialisé dans les greffes. Se félicitant des «résultats enregistrés en matière de coopération entre les hôpitaux civils et militaires», M. Miraoui a rappelé que l'Hôpital militaire de Constantine avait réussi, en coordination avec l'Agence nationale des greffes, à réaliser sept (7) transplantations hépatiques en 2019». Le ministre de la Santé a également salué l'institution militaire pour sa «nouvelle approche qui permet aux hôpitaux civils et militaires de travailler de concert pour la prise en charge de la santé des citoyens».

PLF 2020:

Zerouati : «Le rehaussement de la taxe de pollution garantira aux citoyens le droit à un environnement salubre et sûr»

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zohra Zerouati, a indiqué jeudi à Alger la proposition de rehaussement de la taxe de pollution prévue dans le projet de loi de Finances (PLF) 2020 permettra de préserver l'environnement et de garantir aux citoyens leur droit à un environnement salubre et sûr.

«La taxe de pollution proposée dans le projet de loi de Finances (PLF) 2020 a été rehaussée de 13.000 dinars à 26.000 dinars», a précisé Mme Zerouati dans une déclaration à l'APS en marge du lancement du premier guide de terminologie technique du secteur de l'Environnement et des Energies renouvelables, en versions arabe, française et amazighe.

«Les entreprises économiques, les usines et les unités de production qui n'éliminent pas régulièrement leurs déchets stockés auront à payer le double de ce qu'elles avaient l'habitude de payer pour leur élimination».

Selon la ministre, le rehaussement du montant de cette taxe favorisera une prise de conscience chez les entreprises, en particulier celles qui produisent de grandes quantités de déchets et de gaz polluants, en les incitant à prendre les mesures et les dispositions nécessaires pour leur réduction.

Le relèvement de cette taxe vise à sensibiliser tous les intervenants dans le secteur (entreprises, particuliers et société civile) pour les amener à œuvrer pour la préservation de l'environnement et la valorisation de leurs activités.

Au sujet des véhicules à taux élevés d'émission de gaz polluants, la ministre du secteur a fait savoir qu'elles seront soumises à des mesures juridiques en matière de maintenance.

Concernant le rôle de son département au sein du Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, dont le projet de décret exécutif portant création a été approuvé récemment par le gouvernement, la ministre a précisé que ce Commissariat vient pour coordonner les efforts entre tous les secteurs concernés par ce domaine, à savoir le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables, le ministère de l'Energie, celui des Ressources en eaux et d'autres départements ministériels.

Cet instance permettra de gagner le pari de la production des énergies renouvelables à l'horizon 2030, selon l'engagement pris par l'Algérie au plan international. Pour ce qui est du projet de l'économie circulaire, Mme.

Zerouati a mis en avant les intenses efforts de ses services, durant les der-

nières années, pour l'appui aux entreprises de jeunes activant dans le domaine de recyclage des déchets au regard de leur impact important en termes de développement durable et de création d'emploi.

Le Gouvernement avait approuvé récemment un projet de décret exécutif portant création, organisation et fonctionnement d'un Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, dans sa nouvelle mouture après son enrichissement à la lumière des observations faites lors de sa première présentation devant le Gouvernement, réuni le 14 août dernier, à même de permettre à ce nouveau mécanisme gouvernemental d'impulser l'utilisation des énergies renouvelables et d'atteindre l'efficacité énergétique dans notre pays.

Ce mécanisme sera chargé de mettre en place la stratégie nationale dans ce domaine et de garantir sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation, à travers une coordination plus efficace entre les différents intervenants.

Pour ce faire, il a été doté d'un Conseil consultatif composé de compétences scientifiques nationales spécialisées, d'opérateurs économiques, et de représentants de la société civile activant dans ce domaine.

NOUVEAU STADE DE TIZI OUZOU :

Loukal : «Mobiliser l'ensemble des moyens pour achever les travaux dans les meilleurs délais»

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal a appelé jeudi à mobiliser l'ensemble des moyens disponibles afin d'achever les travaux du nouveau stade du complexe sportif de Tizi-Ouzou dans les plus proches délais, affirmant que ce projet fait partie «des priorités des pouvoirs publics».

Lors d'un discours prononcé à l'occasion d'une réunion de relance du projet du nouveau stade du complexe sportif de Tizi-Ouzou en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, Salim Raouf Bernaoui, du Wali de Tizi-Ouzou, Mahmoud Djamaa, de l'administrateur de l'entreprise ETRHB et de représentants de l'entreprise turque impliquée dans ce projet, M. Loukal a souligné la nécessité de parachever les travaux de cette infrastructure dans le cadre de l'enveloppe financière consacrée «sans aucune dépense supplémentaire».

«Notre réunion du jour démontre l'engagement du gouvernement à trouver les solutions adéquates à l'ensemble des difficultés rencontrées sur le terrain», a souligné le premier argentier du pays, assurant qu'à travers la désignation récente de l'administrateur de l'ETRHB, le gouvernement affirme une réelle volonté «de lever les entraves à la réalisation de l'ensemble des infrastructures du pays», dont la réalisation du nouveau stade du complexe sportif de Tizi-Ouzou.

Dans cette optique, M. Loukal a appelé l'administrateur présent à cette réunion, à veiller à la poursuite de la réalisation de ce projet dont l'achèvement «est tant attendu par les habitants de cette wilaya», et qui permettra selon le même responsable, «sans aucun doute, de développer le sport de haut niveau, de donner un nouveau souffle aux sports collectifs et d'offrir un lieu de divertissement sain dont ont besoin toutes les wilayas du pays».

Selon M. Loukal, cette réunion marque «un nouveau départ pour le projet qui revêt une grande importance» au niveau local, notamment auprès des jeunes.

«La relance du projet de réalisation du stade de Tizi-Ouzou fait partie des priorités des pouvoirs publics qui prêtent tout l'intérêt aux préoccupations des citoyens dont les jeunes», a-t-il affirmé, estimant que cette décision confirme la volonté de l'Etat à mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'épanouissement des jeunes, au développement des activités sportives et à l'émergence du sport de haut niveau.

A noter que le chantier à l'arrêt du complexe sportif de Tizi-Ouzou, doté d'un stade de football de 50.000 places couvertes a été lancé en 2010 et a été confié à un groupement d'entreprises Algéro-espagnole en charge de sa réalisation.

Le chantier a depuis connu un retard et des arrêts notamment suite au départ de l'entreprise espagnole qui était chargée avec l'ETRHB Haddad de la réalisation du complexe sportif. Il a été relancé avec l'arrivée d'une entreprise turque Mapa Insaat pour remplacer les espagnoles.

TIZI-OUZOU: Elaboration d'un projet de cahier des charges unifié de la filière apicole



Un projet de cahier des charges unifié de la filière apicole a été élaboré, jeudi, par les participants au premier atelier national sur la filière apicole, organisé, à Tizi-Ouzou, par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche (MADRP).

Lors de cette rencontre organisée par la direction de la régulation et du développement de la production agricole du MADRP, les représentants de cette même direction centrale, des directions des services agricoles (DSA) de 7 wilayas, de l'Institut technique des élevages (ITELV), et des conseils interprofessionnels national et de wilaya de Tizi-Ouzou, de la filière apicole (CNIEA et CWIFA), ont décortiqué les différents articles du projet du cahier des charges.

Ce projet qui sera soumis au MADRP pour validation a été élaboré à partir du cahier des charges utilisé par la DSA de Blida et qui a été enrichi par des remarques et des correctifs des différents participants.

«Ce cadre réglementaire permettra de concrétiser les différents programmes éditoriaux dédiés au développement de la filière apicole», a indiqué à l'APS, la sous directrice au développement des filières animales (MADRP), Toumi Leila.

Ce projet de cahier des charges cadre, entre autres, la standardisation des ruches, les obligations des fournisseurs de modules et matériels apicoles, pour protéger le bénéficiaire (l'apiculteur) en mettant à sa disposition un matériel qui est conforme aux normes, la formation en apiculture préalable et obligatoire des postulants à la subvention de l'Etat afin d'assurer la viabilité du rucher, a ajouté Mme Toumi.

Lors de ce même atelier national, marqué par la participation d'apiculteurs et de spécialistes des wilayas de Tizi-Ouzou, Blida, Boumerdes, Alger, Tipasa, Médéa, Chlef et Bejaïa, les contraintes rencontrées par les professionnels activant dans la filière apicole ont été largement débattues.

Ces débats ont été sanctionnés par une série de recommandations, lues à la fin des travaux par le SG de la chambre d'agriculture de wilaya, Tarik Benabdelaziz.

Une partie importante des recommandations concernent le volet formation dont la création de champs écoles, des formations spécifiques aux apiculteurs débutants et professionnels, aux vétérinaires des DSA pour mieux maîtriser les maladies de la ruche et des formations sur la transformation des produits de la ruche.

Au volet sanitaire, les recommandations portent sur la nécessité de garantir les traitements sur le marché en évitant les ruptures de stock, de lutter contre les produits contrefaits et l'obligation d'un agrément sanitaire pour chaque apiculteur et enfin la synchronisation de la lutte contre les maladies. D'autres recommandations pour la sélection de la souche et la protection de la race d'abeille algérienne, la mise en place d'un réseau national des apiculteurs, l'organisation de foires, la transformation des produits de la ruche dans les domaines agroalimentaire et cosmétique, ainsi que la certification des produits et étiquetage, ont été également dégagées lors de cet Atelier.

ALGÉRIE - BANQUE MONDIALE La croissance de l'économie algérienne atteindra 1,9% en 2020

La Banque mondiale (BM) prévoit une croissance de l'économie algérienne de 1,9% durant l'année 2020, en hausse de 0,2 point par rapport à ses dernières prévisions, tout en relevant une croissance du PIB national de 1,5% en 2018.

Dans son dernier rapport de suivi de la situation économique en Algérie (octobre 2019), la BM relève une croissance du PIB (Produit intérieur brut) algérien de 1,5 % en 2018, contre 1,4 % en 2017.

Cette croissance s'est maintenue à 1,5 % au premier trimestre de 2019, selon la même source une stagnation due notamment à la croissance «lente» du secteur des hydrocarbures, conjuguée à la contraction de l'activité économique, ce qui a limité l'évolution de la croissance dans les secteurs hors hydrocarbures.

«La croissance du secteur des hydrocarbures a été lente, l'activité économique s'étant contractée de 6,5 % et 7,7 % en 2018 et au premier trimestre de 2019, respectivement, contrecarrant en partie les effets de la légère augmentation de la croissance hors hydrocarbures de 3,4 % et 3,9 % en 2018 et au premier trimestre de 2019, respectivement», a noté la BM.

Toutefois, les investissements ont augmenté de 4,9 % au premier trimestre de 2019, selon le rapport qui souligne une «progression remarquable» par rapport aux 0,2 % du premier trimestre de 2018.

Cette évolution enregistrée au premier trimestre 2019, a été tirée par les investissements publics dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'hydraulique, du fait de l'expansion des programmes de logements sociaux, explique la BM.

Baisse de l'inflation en mars 2019

Sur le plan sectoriel, les secteurs des



services commerciaux, de l'industrie, de la construction et des travaux publics, et de l'agriculture continuent de stimuler la croissance hors hydrocarbures avec respectivement 5,6 %, 4,6 %, 3 % et 2,7 % au premier trimestre 2019. L'institution de Bretton Woods a, par ailleurs, estimé que l'arrestation de chefs d'entreprises pour leur implication dans des affaires de corruption, avait «perturbé» l'économie de l'Algérie. Quant au déficit du compte courant, il devrait se creuser pour atteindre 8,1 % du PIB, principalement en raison d'un déficit commercial nettement plus important, d'après les prévisions de l'institution.

Toutefois, «la découverte récente d'un nouveau champ gazier laisse entrevoir un rebond de la production et

des exportations de gaz», lit-on dans le rapport.

Concernant l'inflation, la BM estime qu'elle est restée stable à 4,3 % en 2018 et a baissé à 4,1 % en fin mars 2019, et ce, «malgré la politique monétaire expansionniste poursuivie dans le cadre des mesures de financement non conventionnel de la banque centrale, représentant 32 % du PIB, dont la moitié a déjà été injectée dans l'économie».

Rappelant que «l'économie algérienne demeure largement tributaire des hydrocarbures et des prix mondiaux du pétrole et du gaz», la BM recommande d'ancrer la politique budgétaire, sur le plan opérationnel, dans un cadre à moyen terme afin de protéger l'économie de la volatilité des prix du pétrole.

BOULAKHRAS À CAPE TOWN: L'Algérie s'attèle à investir davantage dans les énergies renouvelables

L'Algérie s'attèle à investir davantage dans les énergies renouvelables pour mieux préparer sa transition énergétique et s'affranchir progressivement, à moyen et long terme, des hydrocarbures, a indiqué jeudi à Cape Town (Afrique du Sud) le P-dg de Sonelgaz, Chaher Boulakhras.

M. Boulakhras qui est également président du Comité Algérien de l'Énergie, s'exprimait lors d'une session dédiée à la croissance énergétique en Afrique, animée à l'occasion des travaux de la Conférence Africaine sur le pétrole et l'énergie à laquelle il a pris part à Cape Town, a précisé la Société nationale de l'électricité et de gaz dans un communiqué.

Dans son allocution introductive, le P-dg de Sonelgaz a également donné un aperçu sur les défis relevés par l'Algérie et qui lui ont permis d'atteindre un taux d'électrification de 99% et un taux de pénétration en gaz naturel de près de 62%, ce qui place le pays, a-t-il dit, «au rang des meilleures performances en matière d'accès à l'énergie dans le monde».

Selon lui, au vu de l'importance du gisement solaire de l'Algérie, de sa grande superficie, la transition énergétique nationale retenue est

axée sur le développement des ENR autour de deux composantes: l'une énergétique et l'autre industrielle.

Elle s'appuie également, a-t-il poursuivi, sur l'efficacité énergétique à travers notamment l'hybridation des centrales diesel des réseaux isolés du Sud du pays, avec le recours à l'énergie solaire et à l'éolien, ce qui permettra de réduire la consommation de fuel dans les centrales et des carburants utilisés pour son transport. Plus de 50MwC en renouvelables sont actuellement en cours de réalisation par Sonelgaz pour hybrider les centrales électriques fonctionnant au fuel.

Sur le plan régional, le P-dg a relevé les grands projets d'interconnexions électriques avec les pays du Maghreb mais aussi l'ambition de Sonelgaz d'examiner et de profiter de toutes les opportunités nouvelles d'investissement et d'affaires en Afrique.

«Au-delà des projets d'interconnexions électriques, nous souhaitons étendre notre partenariat encore plus vers l'Afrique Subsaharienne.

Nous avons développé de l'expertise que nous pouvons partager à travers des partenariats dans la formation,

dans les études mais aussi dans la réalisation des réseaux électriques et gaziers, notamment dans le cadre de l'électrification rurale et la distribution du gaz par canalisations», a-t-il fait savoir. Pour M. Boulakhras, «améliorer l'accès à l'énergie en Afrique est parfaitement possible grâce aux mini-réseaux de petite taille que nous avons déjà développés, avec succès, dans les régions difficilement d'accès en Algérie.

L'Algérie a aussi «avancé dans la fabrication des équipements, comme les turbines électriques de petite et de grande puissance, des systèmes contrôle-commandes, des alternateurs, transformateurs, isolateurs, pièces de rechange etc.

Mais aussi dans le domaine de l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction et l'engineering de détail», a-t-il soutenu. En marge de cette conférence, le P-dg de Sonelgaz a été reçu en audience par le ministre des Mines et des Hydrocarbures de la Guinée Equatoriale, Gabriel M. Obiang Lima.

Les deux parties ont échangé sur «les opportunités d'affaires, plus particulièrement celles en rapport avec les capacités de réalisa-

tion des réseaux électriques et gaziers de même que les capacités d'études et de schémas directeurs d'alimentation en électricité et en gaz», a indiqué le communiqué. A cette occasion, le P-dg de Sonelgaz et président du Comité Algérien de l'Énergie a témoigné de la volonté de Sonelgaz de «se déployer davantage sur le marché africain, mettant en avant l'expertise et les services que Sonelgaz peut apporter compte-tenu du haut niveau d'intégration nationale déjà atteint».

M. Boulakhras a notamment évoqué l'expertise algérienne en matière d'engineering, d'études et de développements des réseaux électriques et gaziers, de fabrication d'équipements, de systèmes d'informations et de formation.

Le P-dg de Sonelgaz a eu également des rencontres et des échanges avec les P-dg, des hauts responsables et autres professionnels des sociétés et industries électriques et gazières opérant en Afrique à l'effet d'examiner les opportunités de partenariat autour des quatre axes liés à l'expertise, les services, les équipements et l'énergie, a fait savoir le communiqué.

EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES: Clôture jeudi du salon «Djazair export 2019»

Le salon des produits nationaux destinés à l'export, Djazair Export 2019, qui s'est clôturé jeudi à Alger a permis de mettre en avant la qualité du produit algérien et la diversification de la production nationale, a déclaré jeudi à Alger le ministre du commerce Saïd Djellab.

«Cet évènement (Djazair Export) que nous avons lancé à l'occasion de la conférence nationale sur les enjeux de la zone de libre échange (ZLECAF) avait pour objectif de faire participer un grand nombre d'entreprises algériennes et leur permettre de faire connaître leur produit à nos partenaires africains», a expliqué M. Djellab.

Il a ajouté dans ce sens que l'Algérie est prête pour aller sur les marchés africains et se positionner en tant que fournisseur fiable et durable.

Le ministre a également fait savoir que «le pays projette de créer des zones économiques spécialisées dans le grand sud qui vont constituer les locomotives de diversification industrielle en Algérie».

«Cela devrait booster les exportations vers le continent africain et permettre, en même temps, d'attirer les IDE, ce qui fera de l'Algérie une plaque tournante des échanges commerciaux inter-africains», a-t-il ajouté. Le ministre a évoqué la participation de l'Armée nationale populaire (ANP) avec ses entreprises notamment dans les secteurs mécanique, électronique, et textiles, en soulignant sa contribution dans le développement d'une économie diversifiée et compétitive.

Pour rappel, Le salon Djazair export tenu sous le slogan «Développer le commerce africain,



facteur de prospérité des peuples a été inauguré mardi par le ministre du Commerce, Saïd Djellab, en présence du ministre de l'Agriculture du développement rural et de la pêche Cherif Omari, du ministre de l'Industrie Djamilia Tamazirt ainsi et de la ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables Fatimva Zahra Zarouati.

Le salon a vu la participation d'une centaine d'exposants activant dans divers secteurs : industries alimentaires, les services, l'innovation, les industries manufacturières, les

industries chimiques et pétrochimiques, les industries mécaniques et sidérurgiques, les industries électronique et électrique, la construction ainsi que le secteur de l'artisanat.

Selon ses initiateurs, cet événement est un carrefour incontournable pour les opérateurs économiques nationaux et internationaux.

Il permet d'accompagner les entreprises algériennes pour assurer la promotion continue de la production nationale et son potentiel à l'export.

AGRICULTURE: Clôture de la 19^e édition de SIPSA

La 19^e édition du Salon international de l'élevage et de l'équipement (SIPSA-FILAHA), organisée du 7 au 10 octobre sous le slogan «Pour une agriculture intelligente, face au défi d'une sécurité alimentaire et sanitaire durable», a fermé ses portes ce jeudi.

Présents à la cérémonie de clôture du salon, le ministre de l'Agriculture, de développement rural et de la pêche, Cherif Omari, le ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement, ministre de la Culture par intérim et le ministre du Commerce, Saïd Djellab.

S'exprimant lors d'une conférence de presse à la clôture du salon, M. Omari a mis l'accent sur l'importance de ce genre d'évènements eu égard de l'importance du secteur de l'agriculture qui contribue à 12% au PIB, rappelant que l'Algérie avait réalisé son autosuffisance et sa sécurité alimentaire dans tous les produits agricoles.

L'Algérie a pu réduire sa facture d'importation de 13% grâce à la production locale, sauf dans les filières du blé tendre et du lait qui connaîtront la mise en place d'une stratégie spéciale pour en réduire l'importation, a-t-il ajouté.

Le ministre de l'Agriculture a fait état de structuration de toutes les filières du secteur et ce avec la création de près de

20 conseil national inter-professionnel et plus de 500 conseils au niveau des wilayas, rappelant dans ce sens, le recours à la recherche et à l'innovation chez les jeunes.

Le ministre lancera prochainement les premières unités d'innovation pour la modernisation des méthodes de production et l'augmentation du produit national, a annoncé M. Omari, réitérant le soutien du Gouvernement aux start-ups à travers une caisse qui sera dédiée à la prise en charge de leurs projets tout en leur accompagnant afin de parvenir à une agriculture intelligente et une production durable. S'agissant des céréales, M. Omari a fait savoir que la production a atteint les 30 millions quintaux cette année, ajoutant que seulement 27 millions quintaux ont été collectés et stockés jusqu'à ce jour, dont 20 millions quintaux de blé dure.

Pour ce qui est des fruits et légumes, la production a atteint près de 20 millions quintaux de légumes et 6 millions quintaux de fruits, a-t-il poursuivi, ajoutant que certains produits ont connu une surproduction à l'image de l'ail exporté actuellement, et les pommes que l'Algérie s'apprete à exporter.

Quant aux capacités de stockage, M. Omari a fait savoir que le ministère a réceptionné neuf (9) gros

silos, ce qui a permis le stockage d'énormes quantités de blé cette année, révélant à ce propos la réception de 14 autres projets de stockage pour la consolidation des capacités de stockage au niveau national.

Pour ce qui est du blé tendre importé actuellement d'une manière massive en raison de la consommation du pain blanc, le ministre a fait état de la préparation d'une stratégie multisectorielle regroupant les secteurs de l'agriculture, l'industrie, la santé et l'enseignement supérieur, en vue de mettre en place une feuille de route qui permet de se diriger vers d'autres modes de consommation, comme l'orge, le maïs dans l'industrie du pain, d'autant plus que le pain blanc nuit à la santé de l'être humain selon des études et d'éviter le gaspillage, indiquant que les enquêtes ont démontré que quelque 10 millions de baguettes de pain sont jetées quotidiennement.

Cernant les dattes, le ministre a souligné que la production dépassera cette année 12 millions de qtx, dont 50 % de Deglet Nour, ajoutant que l'Etat œuvre également à étendre les surfaces de sa production.

Pour ce qui est du lancement de la Zone de libre échange africaine (ZLECAF), le ministre a mis en relief «l'importance» de

cette région pour l'Algérie qui verra à l'exporter le surplus de sa production en produits agricoles vers les pays africains.

Par ailleurs, il a été procédé, en marge de clôture du salon, à la distinction des lauréats du concours «AGRIFOOD INNOV» sur la meilleure innovation, qui a été organisé par le ministre de l'Agriculture, en collaboration avec les organisateurs du Salon SIPSA-FILAHA 2019, et ce vue d'encourager et de soutenir les jeunes innovateurs.

Les trois premiers lauréats ont été distingués lors d'une cérémonie organisée pour la première fois au profit des startups du secteur, chercheurs, centres de recherche, écoles et agriculteurs.

Il s'agit de Yakoubi Mohamed Riadh pour son invention d'un système de gestion autonome des serres agricoles, distingué par M. Omari.

Le 2^e lauréat est Rajab Ayan pour son invention de la récupération de la gélatine depuis les peaux de chameaux, par M. Rabehi.

Quant au 3^e lauréat, Samir Madjdoub ayant inventé des pesticides biologiques, il a été récompensé par M. Djellab.

Une startup ayant réussi à innover un procédé de récupération des matières essentielles à partir des résidus de pressage d'olive a été également récompensée.

ALGÉRIE-BAHREÏN: Appel à élaborer un cadre juridique de coopération bilatérale en tourisme et en hôtellerie

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelkader Benmessaoud a mis en avant, jeudi à Alger, la nécessité d'élaborer un cadre juridique de coopération entre l'Algérie et le Bahreïn en matière d'investissements en tourisme et en hôtellerie et d'œuvrer à l'échange d'expertises dans le domaine de l'artisanat, un indiqué un communiqué du ministère.

Lors de l'audience qu'il a accordée à l'ambassadeur du Royaume de Bahreïn à Alger, Fouad Sadek El Baharna, le ministre a insisté sur l'impératif d'«élaborer un cadre juridique de coopération bilatérale, en vue d'impulser les relations dans le domaine de l'investissement en tourisme, en hôtellerie et en artisanat» et «d'organiser des séjours touristiques au profit des opérateurs bahreïnais en vue de vulgariser le produit touristique algérien».

Le ministre a passé en revue la stratégie tracée par les pouvoirs publics pour la promotion du secteur du tourisme et de l'artisanat. Pour sa part, l'ambassadeur bahreïnais s'est dit fier quant aux relations bilatérales, exprimant sa disponibilité à les promouvoir, notamment dans le secteur du tourisme et de l'artisanat.

Les deux parties ont également convenu, poursuit le diplomate bahreïnais, de l'impératif d'œuvrer, en vue d'impulser ensemble, les relations bilatérales dans le secteur, au mieux des intérêts communs des deux pays, conclut le communiqué.

ALGÉRIE-DANEMARK: Djellab examine avec l'ambassadrice du Danemark le développement de la coopération économique

Le ministre du Commerce Saïd Djellab a reçu, jeudi à Alger, l'ambassadrice du Danemark à Alger, Vanessa Vega Saenz, avec laquelle il a examiné les voies et moyens à même de renforcer et de développer la coopération bilatérale, indique un communiqué du ministère du Commerce.

Saluant «les relations privilégiées» qui lient les deux pays, l'ambassadrice danoise s'est félicitée du travail consenti dans le but de mener à bien les partenariats économiques entre opérateurs économiques des deux pays, à la faveur des facilités mises à disposition et du climat propice à l'investissement en Algérie, lit-t-on dans le communiqué. Pour sa part, M. Djellab a mis en relief l'efficacité du partenariat algéro-danois, saluant le volume des investissements danois réalisés en Algérie et les projets à mettre en œuvre notamment dans la filière agro-alimentaire et le secteur agricole, indique la même source.

Le ministre a fait savoir que son secteur était pleinement disposé à poursuivre les concertations entre les deux pays, en vue de créer des opportunités d'investissement plus solides et de renouer le contact entre opérateurs des deux pays.

M. Djellab a fait part de son souci d'accroître le volume des exportations hors-hydrocarbures, de créer des mécanismes pour de nouveaux partenariats et d'accompagner les exportateurs algériens pour accéder au marché danois et aux marchés de la région, en recourant aux réseaux de la grande distribution.

Les deux partis ont convenu, lors de cette audience, de l'impératif d'échange de visites entre les hommes d'affaires des deux pays en vue de s'enquérir des opportunités d'investissement disponibles et transférer et échanger les expertises dans tous les domaines, conclut la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 7 morts et plus de 300 blessés en zones urbaines durant une semaine

Sept (7) personnes ont trouvé la mort et 302 autres ont été blessées dans 272 accidents corporels, survenus entre le 1er et le 7 octobre courant, au niveau de zones urbaines, a indiqué, jeudi, un bilan des services de la Sécurité nationale.

Par rapport aux chiffres enregistrés la semaine précédente, le nombre d'accidents a connu une baisse considérable (-27 accidents), ainsi que celui des blessés (-72) et celui des morts (-5 cas), a précisé la même source.

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents avec un taux dépassant 95%, en raison de l'excès de vitesse, des manœuvres dangereuses, de la fatigue et du manque de concentration.

La Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique à davantage de vigilance lors de la conduite et au respect du code de la route.

Le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24, rappelle la DGSN.

TLEMCEN : Saisie de 9.600 sachets de tabac à chiquer et de 250 grammes de kif traité à Sebdu

Les éléments des services des Douanes ont saisi 9.600 sachets de tabac à chiquer ainsi qu'une quantité de 250 grammes de kif traité, lors de deux opérations distinctes menées à Sebdu, a-t-on appris, jeudi de la direction régionale des douanes de Tlemcen.

La première opération a été menée mercredi par les agents de la brigade divisionnaire des douanes d'El Aricha au cours d'un barrage de contrôle dressé au carrefour reliant les communes de Sebdu et Sidi Djilali.

La fouille d'un véhicule a permis la découverte de la quantité de kif traité et l'arrestation de deux personnes.

La deuxième opération, assurée par les douaniers de Sebdu, a été effectuée lors d'un barrage de contrôle près de la gare des voyageurs de Sebdu.

La fouille d'un véhicule a permis la découverte de 9.600 sachets de tabac, emballés dans 50 caisses.

Le conducteur du véhicule et son accompagnateur ont été arrêtés.

Les quatre prévenus ont été présentés devant la justice, a-t-on précisé de même source.

BRAQUAGE À MAIN ARMÉE D'UN BUREAU DE POSTE À MERKALA (BOUIRA): 850 000 da dérobés

Une somme d'argent estimée à 850 000 dinars a été dérobée par des inconnus lors du braquage à main armée du bureau de poste de Merkala relevant de la commune de Taghzout (Est de Bouira), a indiqué mercredi le directeur d'Algérie Poste de Bouira, Yacine Djebbari à l'APS. «Deux individus armés de fusils de chasse ont attaqué le bureau de poste de Merkala et ont dérobé une somme d'argent évaluée à 850 000 dinars», a précisé M. Djebbari.

L'enquête, lancée par les services de la gendarmerie nationale, est toujours en cours pour arrêter les deux auteurs de cet acte criminel. M. Djebbari a ajouté que l'employé du bureau de poste avait été menacé et agressé par les deux hommes armés avant de voler l'argent et de prendre la fuite.

BOUIRA: Une famille sauvée d'une asphyxie au gaz à Sour El Ghoulane

Cinq personnes, membres d'une même famille, ont été sauvées par les services de la Protection civile d'une mort par asphyxie au gaz, à la cité 100 logements de la ville de Sour El Ghoulane (Sud de Bouira), a-t-on appris jeudi d'un responsable de ce corps constitué.

«Agés entre 3 et 37 ans, les cinq victimes ont failli perdre leur vie par asphyxie au gaz, n'était l'intervention rapide d'une unité de la protection civile, qui a été alertée par des voisins importunés par une forte odeur de gaz qui se dégageait de l'habitation des victimes», a expliqué à l'APS le chargé de la communication à la direction de la protection civile de Bouira, le sous-lieutenant, Abdat Youcef.

Les cinq personnes ont été évacuées à l'hôpital de Sour El Ghoulane, et «leur santé est à l'abri de tout danger», a assuré le même officier, qui a appelé tous les citoyens de la wilaya de Bouira à se méfier du gaz notamment en période hivernale, qui enregistre le



grand recours à l'utilisation du gaz pour le besoin de chauffage.

Une campagne de sensibilisation aux dangers du gaz sera lancée à partir du mois prochain dont l'objectif est de réduire le nombre d'accidents domestiques à Bouira et d'informer les citoyens sur les bonnes méthodes d'utilisation de cette énergie. «Depuis

janvier 2019, la wilaya de Bouira a enregistré plus d'une dizaine de cas d'asphyxie au gaz, dont deux cas mortels», a rappelé M. Abdat.

«Le manque d'aération et la mauvaise qualité des appareils de chauffage sont à l'origine de ces accidents, dont le citoyen doit être vigilant», a-t-il averti.

EL TARF: Saisie de 11.000 Dinars Tunisiens au poste frontalier d'Oum Théboul



Un montant de 11.000 dinars tunisiens a été saisi récemment au niveau du poste frontalier d'Oum Théboul, relevant

de la daïra d'El Kala (wilaya d'El Tarf), lors d'une opération de contrôle, a indiqué, jeudi, la chargée de communication de la direction régionale des Douanes à Annaba.

Cette somme d'argent a été retrouvée chez deux (2) voyageurs de nationalité tunisienne qui s'apprétaient à finaliser les formalités douanières pour quitter le territoire voisin à destination de l'Algérie, a précisé, Mme Asma Belkhir, soulignant que l'argent, soit 7.000 et 5.000 dinars tunisiens étaient délicatement dissimulés dans leurs affaires personnelles.

Les deux voyageurs en question ont été poursuivis pour infraction de change, selon la même source qui a signalé que cette infraction est réprimée par l'ordonnance 96/22 du 09/07/1996, modifiée et complétée par l'ordonnance 03/10 datée de 2010. La même source a rappelé les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande sous toutes ses formes en vue de la protection de l'économie nationale et de la santé du citoyen.

EL TARF: La sûreté de wilaya lance une vaste campagne de sensibilisation des élèves aux dangers de la drogue

Les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont lancé une large campagne de sensibilisation aux dangers de la drogue avec la participation de représentants de la société civile, a-t-on appris mercredi auprès du chargé de la communication de ce corps de sécurité. S'inscrivant dans le cadre de actions de la prévention des drogues et autres fléaux sociaux touchant le milieu scolaire, cette campagne de proximité a pour but, a affirmé le Lieutenant Oussama Abdelaziz, de se «rapprocher des élèves à travers 367 établissements scolaires, répartis sur les sept daïras de la wilaya pour les sensibiliser aux dangers de la consommation de drogue et divers produits hallucinogènes, ainsi que leurs nombreuses et graves répercussions sur la santé mentale et physique, voire sur la société. Organisée en étroite coordination avec les services de la Direction de l'éducation et représentants de la société civile, cette campagne vise, a-t-il ajouté, à informer les scolarisés sur la nécessité de demeurer vigilants pour ne pas tomber dans la dépendance des drogues, ainsi que l'impor-

tance de ce genre de rencontres qui consacrent le principe de la police de proximité en vue d'aider les toxicomanes à décrocher. Une panoplie de conseils et recommandations est dispensée aux élèves auxquels des dépliants mettant en avant les risques et dangers de toute consommation des drogues ont été également distribués

par les animateurs des journées de sensibilisation, a précisé le même responsable. Parallèlement à cette campagne, d'autres actions dédiées à la sensibilisation aux dangers du mauvais usage de l'internet et à la prévention routière sont menées depuis le début de l'année scolaire, a-t-on indiqué de même source.

TISSEMSILT : La fièvre affectant les 32 élèves vaccinés contre la diphtérie et le tétanos est normale

Trente-deux élèves du CEM «Ahmed Rezzoug» de Théniet El had (Tissemsilt) ayant été vaccinés contre la diphtérie et le tétanos sont dans un état fébrile, a-t-on appris mercredi du directeur local de la santé et de la population, Abdelkrim Benbiat, rassurant que la fièvre est une «réaction normale car due aux effets secondaires.»

M. Benbiat a expliqué à l'APS que ces élèves ont eu la fièvre peu de temps après l'administration de leur vaccin contre la diphtérie et le tétanos au niveau de l'unité de soins et du suivi

(UDS) du CEM Ahmed Rezzoug, précisant que la fièvre est «une réaction normale aux effets secondaires» de la vaccination.

Le même responsable a rassuré que «sept élèves, ayant eu la fièvre après avoir été vaccinés ont quitté le service des urgences médicales de l'établissement public hospitalier de Théniet El Had, où ils ont été soignés. Les 25 élèves restants ont été pris en charge au niveau du CEM et leur cas ne présente aucun danger.»

AUSTRALIE:

Les feux de forêt font leurs premières victimes de la saison en Australie

Les corps d'un septuagénaire et de son épouse ont été retrouvés dans leur maison calcinée dans l'est de l'Australie, a annoncé jeudi la police, précisant qu'il s'agissait des deux premières victimes des feux de forêts qui font rage dans cette région.

De tels feux se produisent chaque année sur l'immense île-continent lors du printemps et de l'été austral.

Mais ils ont été extrêmement précoces cette année, apparaissant dès le début du mois de septembre, et particulièrement intenses puisqu'ils se sont déclarés du nord de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud (sud-est) jusqu'aux zones tropicales du Queensland (nord-est). Au moins 29 habitations et d'autres bâtiments sont partis en fumée au cours de la semaine écoulée en Nouvelle-Galles du Sud. C'est à Long Gully, une zone rurale de cet Etat, qu'ont été découverts mardi matin les corps d'un homme de 77 ans et de son épouse âgée de 68 ans, a indiqué un porte-parole de la police. Le feu de Long Gully avait éclaté le 4 octobre. De vastes régions de Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland sont confrontées à une très grave sécheresse. Et les



chercheurs ont mis en garde contre le risque accru d'incendie au cours de l'été qui arrive en raison de températures plus élevées qu'en moyenne.

La saison des feux de forêt débute généralement en septem-

bre dans l'extrême nord du Queensland, avant de progresser lentement vers le sud-est pour atteindre la Nouvelle-Galles du Sud vers Noël, puis l'Etat de Victoria et la Tasmanie en janvier et février.

GRANDE BRETAGNE:

Des militants d'Extinction Rebellion occupent un aéroport de Londres

Des militants du mouvement écologiste Extinction Rebellion ont envahi jeudi matin l'aéroport de London City, qu'ils souhaitent paralyser et «occuper pacifiquement» pendant trois jours, sans conséquences immédiates sur les vols, ont rapporté jeudi des médias.

«Nous confirmons qu'un certain nombre de manifestants sont arrivés à l'aéroport», a indiqué sur Twitter l'aéroport, vers 09h30 (08h30 GMT) indiquant que celui-ci restait «pleinement ouvert et opérationnel». Plusieurs personnes ont été arrêtées, selon des médias locaux.

Les activistes d'Extinction Rebellion avaient annoncé mercredi leur intention de mener une occupation «à



la hongkongaise» du terminal en s'asseyant, se couchant ou se collant devant les portes des départs et arrivées de l'aéroport londonien.

S'ils ne parviennent pas à mener leur action à l'intérieur de l'aéroport, les militants «le bloqueront depuis l'extérieur», faisant barrage aux navettes ferroviaires et

accès routiers, ont-ils averti.

Ils jugent incompatible l'extension de l'aéroport avec la crise climatique et «l'urgence écologique» déclarée par le Parlement, ainsi que les engagements du gouvernement d'atteindre en 2050 un bilan carbone neutre. Au Royaume-Uni comme dans d'autres

Extinction Rebellion demande que cet objectif soit avancé à 2025. «L'aéroport de London City prévoit de doubler le nombre de ses vols», a dénoncé Rupert Read, l'un des porte-parole du mouvement écologiste, soulignant que l'infrastructure est utilisée «de manière disproportionnée par les jets privés et les financiers».

Des cinq aéroports de la capitale britannique, London City, qui compte une piste, est le plus proche du centre-ville.

Il a vu passer 4,8 millions de passagers en 2018.

La police londonienne a annoncé mercredi soir avoir arrêté 800 personnes depuis le début de la mobilisation londonienne d'Extinction Rebellion lundi.

CHINE:

Près de 500 policiers participent aux opérations de secours après l'effondrement d'un pont

Près de 500 membres de la police armée ont participé aux efforts de secours sur le site de l'effondrement d'un pont autoroutier à Wuxi, dans la province chinoise du Jiangsu (est), a fait savoir vendredi la police armée.

A la demande des autorités municipales de gestion des urgences de Wuxi, les forces locales de la police armée ont dépêché 130 officiers sur les lieux de l'incident dans les deux heures ayant suivi l'effondrement du pont jeudi vers 18h10.

Plus de 380 membres de la police armée et 20 véhicules d'ingénierie sont arrivés plus tard pour participer aux secours.

Trois personnes sont mortes, et deux autres ont été blessées après l'effondrement qui s'est produit sur un tronçon de l'Autoroute nationale 312 au niveau de la ville de Wuxi.

Chine: 3 voitures ensevelies par l'effondrement d'un pont

Un pont autoroutier de la province chinoise du Jiangsu (est) s'est effondré jeudi, ensevelissant trois voitures qui se trouvaient en dessous, ont annoncé les autorités locales sans faire état de victime dans l'immédiat. L'effondrement s'est produit à environ 18h10 sur une section de l'autoroute nationale 312 au niveau de la ville de Wuxi, a indiqué le bureau de la sécurité publique de la ville, cité par l'agence Chine Nouvelle.

Selon les premiers éléments de l'enquête, une des voitures ensevelies était stationnée sous le pont, sans personne à l'intérieur.

Le bilan humain reste inconnu pour le moment, selon la même source.

Les opérations de secours se poursuivaient.

CHINE/CATASTROPHES

NATURELLES :

110 millions d'habitants touchés en 2019

Environ 110 millions d'habitants ont été touchés par des catastrophes naturelles ayant fait 766 morts entre janvier et septembre 2019 en Chine, a indiqué jeudi le ministère de la Gestion des urgences.

Selon la même source, 103 personnes sont portées disparues, 4,96 millions d'autres évacuées, des maisons ont été détruites et des cultures endommagées.

Le pays a été touché principalement par des inondations, des typhons, des catastrophes géologiques et la sécheresse durant la même période, alors que les tempêtes de grêle, les séismes, les basses températures, les catastrophes liées à la neige et les incendies de forêt ont causé des dégâts à divers degrés.

Au cours des trois premiers trimestres de 2019, les catastrophes naturelles ont aussi provoqué des pertes économiques directes de 306,32 milliards de yuans (environ 43,31 milliards de dollars), selon le ministère.

Toutefois, l'impact global de ces catastrophes durant cette même période, a légèrement diminué comparativement à la même période des cinq dernières années.

Les bilans humain et matériel (morts, disparus, population évacuée, maisons effondrées, pertes économiques directes) ont respectivement reculé de 25%, 17%, 55% et 3%, a ajouté le ministère.

JAPON:

Indemnisation de parents d'écoliers emportés par le tsunami

La Cour suprême du Japon a confirmé, jeudi, une décision de justice accordant l'équivalent de plusieurs millions d'euros à des familles d'écoliers tués par le tsunami du 11 mars 2011, des indemnités qui étaient contestées par des autorités locales, selon des médias locaux. 74 élèves avaient péri, ce jour-là dans l'école élémentaire Okawa de la ville d'Ishinomaki (nord-est), emportés par les eaux, après avoir reçu l'ordre d'attendre dans la cour de récréation de l'école, où ils sont ainsi restés plus de 40 minutes avec leurs enseignants, dont 10 ont aussi trouvé la mort.

En 2016, un tribunal de première instance avait rendu un jugement accordant une compensation totale de 1,43 milliard de yens (plus de 12 millions d'euros au cours actuel) aux familles de 23 enfants.

Ce jugement avait été confirmé en 2018 par la Cour d'appel de Sendai, qui avait au passage légèrement relevé le montant des indemnités. Les familles



estimaient que leurs enfants auraient pu être sauvés s'ils avaient été évacués à temps. Quelque 18500 personnes ont péri ou disparu le 11 mars 2011 dans le nord-est du Japon, à cause du gigantesque tsunami provoqué par un tremblement de terre de magnitude 9 survenu au large des côtes.

PRÉVENTION CONTRE LE SUICIDE: Nécessité d'un Registre national des cas

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui, a plaidé, jeudi à Alger, pour l'établissement d'un Registre national permettant de recenser les cas de suicide dans le pays ainsi que de prévenir le phénomène.

«Nous ne disposons pas de statistiques sur le phénomène du suicide en Algérie.

Ce pourquoi, il est temps d'établir un Registre national permettant de recenser l'ensemble des cas et d'en identifier les causes, afin de permettre aux spécialistes de travailler sur le volet de la prévention», a déploré le ministre, lors d'une rencontre de célébration de la Journée mondiale de la santé mentale, placée cette année sous la thématique de la prévention du suicide.

Tout en précisant que cette question est inscrite dans le Plan national dédié à la santé mentale, élaboré en 2017, le ministre a souligné que celui-ci est axé sur six (06) aspects, dont ceux relatifs à «la protection des droits» des malades atteints de troubles mentaux, au développement des offres de soins ainsi qu'à la formation des compétences pour la prise en charge de la maladie mentale.

Ceci, a-t-il détaillé, s'est traduit par la réalisation, ces dernières années, de nombreuses infrastructures destinées à la santé mentale, dont 30 établissements hospitaliers spécialisés, 149 centres intermédiaires, 42 centres de désintoxication ainsi que plusieurs unités spécialisées au sein des CHU et autres établissements publics.

M. Miraoui a également rappelé les objectifs dudit Plan, consistant, entre autres, en la mise en place d'un réseau national pour la prise en charge de la santé mentale, la consolidation de la prévention des fléaux sociaux notamment en milieu scolaire, le renforcement des actions de proximité ainsi que la réhabilitation de la formation paramédicale.

Dans un message de circonstance, la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique, Mme Matshidiso Moeti, a fait savoir que «toutes les 40 secondes, une personne met fin à ses jours dans le monde», déplorant qu'en Afrique, les données inhérentes à ce phénomène soient «rares», en même temps que «la stigmatisation» qui y est entretenue par rapport à cette question. Afin d'améliorer la prise en charge de la santé mentale dans le continent, dont le suicide, elle a exhorté les Etats concernés à «une collaboration multisectorielle» afin de lutter contre les facteurs à risque, tout en recommandant une formation spécialisée des professionnels de la santé ainsi qu'une implication de l'école, des médias, de la recherche scientifique, etc. dans la lutte contre cette problématique.

500 à 600 cas de suicide annuels

Entre 500 à 600 cas de suicide surviennent annuellement en Algérie, avec une proportion plus élevée chez les hommes, a indiqué, de son côté, le Pr Mohamed Chakali, sous-directeur de la Promotion de la Santé mentale au ministère de la Santé, notant que la moyenne du phénomène se situe autour de 2,5 cas pour 100.000 habitants, alors que la moyenne mondiale est de 16 suicides pour 100.000 habitants.

« Si l'Algérie figure parmi les pays les moins touchés par le suicide, il faut cependant savoir que les comportements suicidaires sont plus inquiétants que les suicides accomplis», a-t-il averti, notant que la frange des jeunes est la plus touchée, avant de souligner que l'incidence réelle du phénomène est «supérieure» aux chiffres avancés, les passages à l'acte étant «sous-déclarés» par les familles, en raison essentiellement du tabou et des préjugés sociaux qui entourent cette question, a-t-il explicité.

Tout en rappelant les axes du Plan national de la Santé mentale, M. Chakali a, enfin, insisté sur la stratégie préventive de ce phénomène, y compris en milieu carcéral et professionnel, rappelant la mise en place, en 2013, d'un groupe de travail multisectoriel pour la prise en charge de ce problème de santé publique.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE MOHAMED MIRAOUÏ : «Lancement prochain de la réalisation de 3 hôpitaux à Ouargla, Laghouat et Bechar»

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière Mohamed Miraoui a fait état, jeudi à Alger, du lancement prochain de la réalisation de trois (3) hôpitaux respectivement dans les wilayas de Ouargla, de Laghouat et de Béchar en vue de couvrir les besoins du citoyen dans ces régions du Sud.

S'exprimant lors d'une réunion consacrée à l'évaluation de l'état du secteur de la Santé au niveau de la wilaya d'Alger, en présence du wali d'Alger, Abdelkalek Sayouda, M. Miraoui a indiqué que la «les travaux de réalisation de trois hôpitaux à Ouargla, Laghouat et Bechar débuteront prochainement», et ce en vue de couvrir les besoins des citoyens dans ces wilayas du Sud qui souffrent d'un déficit en prestations sanitaires.

Annonçant également le lancement de deux établissements spécialisés dans la prise en charge des brûlures, la chirurgie plastique et la greffe cutanée dans deux wilayas, en l'occurrence, Oran et de Skikda, chacun d'une capacité d'accueil de 120 lits, le ministre a rassuré que l'Etat a consacré tous les moyens matériels et humains aux fins d'une meilleure prise en charge de cette catégorie de malades et d'alléger la pression sur les hôpitaux de la capitale.

M. Miraoui a, en revanche, indiqué que le secteur de la Santé au niveau national et non seulement dans la wilaya d'Alger, pâtissait toujours de plusieurs déficits qu'il impute à « l'absence d'un plan sanitaire local ».

Pour y remédier, le ministre a exigé des Directions de la santé et de la population (DSP) au niveau de chaque wilaya, d'élaborer un plan santé propre à ces directions, dans lequel seront prises en compte les priorités et les spécificités de chaque wilaya, s'inscrivant dans une vision globale de réforme du secteur de la santé», a-t-il expliqué. L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sanitaire d'ici à 2020 permettra d'améliorer le niveau de prestation des établissements de santé, et facilitera aux gestionnaires du secteur de la Santé de faire des initiatives et d'améliorer les prestations sanitaires. Pour ce qui est du domaine des mesures de sécurité visant la protection des infrastructures de santé, des biens et des personnes au niveau des établissements de santé, le ministre a relevé « la réalisa-



tion immédiate de toutes les expertises techniques en vue de s'assurer de la sécurité et de la conformité des infrastructures techniques aux standards d'intégrité et de sécurité et l'adoption de plans de sécurité interne au sein des établissements de santé, tout en veillant à l'opérabilité du système d'alerte incendies et à l'existence d'une bouche incendie au niveau de l'ensemble des établissements sanitaires.

Le Premier responsable du secteur de la Santé a appelé à contrôler et actualiser toutes les conventions relatives à la sécurisation des établissements de Santé, s'assurer de la sécurité de tous les équipements électriques utilisés au sein des établissements, au contrôle des issues de secours, outre la formation d'agents de sécurité dans le domaine des incendies, la sécurisation des points sensibles et vitaux à l'intérieur des établissements de santé, avec intensification des patrouilles et respect de l'hygiène externe du milieu hospitalier.

Dans le domaine de l'organisation et du développement des activités sanitaires, M. Miraoui a affirmé la nécessité de développer les unités de soins au domicile et de renforcer le travail des équipes médicales mobiles et le programme de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Pour ce qui est de l'amélioration de la performance des services et unités d'urgences, le ministre a sou-

ligné l'impératif d'améliorer l'accueil, l'orientation et l'humanisation et de garantir la présence effective des équipes médicales, paramédicales et administratives, tout en assurant la sécurité et les bonnes conditions de travail, d'hébergement et de restauration des personnels. Il a appelé en outre à l'amélioration de l'hygiène hospitalière et au respect des bonnes règles de traitement des déchets hospitaliers, ainsi qu'à la création des réseaux de soins inhérents aux urgences comprenant les différentes spécialités, en sus de la fourniture des produits pharmaceutiques et de la rationalisation de leur gestion. Le premier responsable du secteur de la santé a évoqué, en outre, le renforcement du système de veille et d'alerte pour la lutte contre les maladies transmissibles, la mise en œuvre effective du calendrier des vaccinations obligatoires, notamment le dépistage précoce, et l'accélération de la réception des projets de réalisation, d'équipement et de mise en service des centres de contrôle sanitaire aux frontières en désignant des médecins assermentés à leur niveau en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies.

En ce qui concerne le plan national de prise en charge de la femme enceinte, M. Miraoui a fait savoir qu'à travers le territoire national, 1.200.000 accouchements avaient été enregistrés durant

l'année 2019. Il a insisté, à ce titre, sur l'impératif de prendre les mesures nécessaires comme l'évaluation du niveau de mise en œuvre de ce plan au niveau local durant cette année, et de mettre en exergue les points faibles qu'il faut rattraper. Concernant la régularisation de la situation professionnelle des employés et le renforcement du dialogue social, le ministre a mis l'accent sur la nécessité de payer les salaires et les prestations dans leur délai, y compris la prime de rendement et de scolarisation selon la dernière décision du gouvernement, et de régler le problème de nomination en postes supérieurs, conformément aux procédures légales. Il a appelé, également, à protéger les professionnels de la santé dans l'exercice de leurs fonctions à travers l'augmentation du nombre d'agents de sécurité, notamment au niveau des urgences et des points de permanence, et à porter plainte auprès des juridictions compétentes avec l'obligation de la constitution comme partie civile au cas de violence contre les professionnels du secteur.

Pour ce qui est du secteur privé, M. Miraoui a souligné la nécessité d'intégrer ce secteur au réseau national et de wilaya de santé et l'insérer au système de permanence et d'urgences.

Le même responsable gouvernemental a aussi appelé à l'intensification du contrôle et des opérations d'inspection et de suivi au niveau des structures privées de la santé en vue de garantir la conformité de leur activité au cahier des charges. Il a plaidé également pour la réactivation des groupes d'inspection mixtes entre le secteur de la santé et celui du commerce, afin de lutter contre les pratiques illégales en matière de vente des produits pharmaceutiques et la prise des mesures et procédures légales vis-à-vis des distributeurs en gros de produits pharmaceutiques dont la conformité au cahier des charges a été approuvée par les opérations d'inspection.

MÉDÉA

Baisse significative, en 2019, des cas de morsures de chiens errants

Une baisse significative du nombre de cas de morsures de chiens errants a été enregistrée, durant l'année 2019 dans la wilaya de Médéa, à la faveur des campagnes d'abattage et des actions de sensibilisation entreprises en direction des citoyens, a indiqué, jeudi, le directeur local de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le nombre de cas morsures est passé de 1730 cas, en 2017, puis à 1713, 2018, avant de se stabiliser à hauteur de 503 cas, durant l'année en cours, grâce au dispositif de lutte contre la prolifération de chiens errants mis en place par les autorités locales, a expliqué, Mohamed Cheggouri, lors de l'examen du dossier des maladies à transmission hydrique, en conseil de l'exécutif. Les campagnes d'abattage, menées sous la coupe des

collectivités locales et la fédération de wilaya de chasse, a permis de réduire ce nombre et éviter d'enregistrer des cas de mortalité, comme ce fut le cas en 2017, où trois personnes, dont deux enfants, sont morts suite à des morsures de chiens errants, a-t-il relevé.

En dépit de cette baisse, un «effort supplémentaire doit être déployé sur le terrain afin de freiner la prolifération des chiens errants», a indiqué le DSP, suggérant d'opter pour des campagnes d'abattage «ciblées», notamment dans les zones de prolifération (chantiers et périphéries des grandes villes) ainsi que la programmation cyclique de celles-ci de façon à endiguer progressivement ce phénomène.

SECTEUR DE LA SANTÉ À ALGER: Des insuffisances malgré les moyens mobilisés

Le Wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda a critiqué, jeudi à Alger, la situation dans laquelle se trouve le secteur de la santé dans la capitale, sujet d'insuffisances, malgré les moyens considérables mobilisés par l'Etat pour la prise en charge des citoyens.

S'exprimant lors d'une réunion avec le ministre de la Santé et de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui et les responsables de différents établissements hospitaliers d'Alger, M. Sayouda a précisé que le secteur de la santé au niveau de la wilaya pâtissait de plusieurs insuffisances ayant un impacte sur la qualité des services sanitaires prodigués au citoyen, citant notamment «le mauvais accueil, l'insuffisance en termes d'orientation des patients au niveau de certaines cliniques et le non diagnostic rapide de leur état, en les orientant, dit-il, vers les établissements de santé, ce qui exerce une forte pression sur ces derniers».

M. Sayouda a indiqué en outre que l'absence de prise en charge rapide du patient était dû «au non-respect par certains agents des permanences et de la présence quotidienne, tels que l'absence des employés de la radiologie et les techniciens de maintenance de différents équipements médicaux».

Le wali s'est dit aussi consterné par les comportements de certains employés des établissements hospitaliers publics



qu'il a qualifiés de «dépourvus de conscience», lesquels «orientent les malades vers les cliniques privées en contrepartie de commissions», appelant «au contrôle et à la lutte contre ces comportements».

Il a critiqué en également la situation de l'hygiène et de la stérilisation au niveau de certains établissements de santé dans la capitale qui, en dépit du budget consacré par l'Etat, souffre encore de laxisme et de l'accumulation des déchets. M. Sayouda a également relevé un phénomène affectant les différents établissements hospitaliers à Alger à savoir le

«stationnement anarchique des véhicules dans l'enceinte même des hôpitaux», ce qui entrave, a-t-il dit, la circulation des ambulances. Le wali a affirmé, par ailleurs, que cette rencontre avec les responsables du secteur de la Santé était une occasion pour évaluer les performances des établissements de santé et faire l'état des lieux du secteur dans la capitale. Relevant, dans ce cadre, que la carte sanitaire de la wilaya recelait de moyens considérables en matière de prise en charge sanitaire des citoyens, le wali a rappelé l'existence de 5 CHU, 12 établissements hospitaliers spécialisés, 8

établissements publics hospitaliers (EPH), 10 établissements publics de santé de proximité (EPSP), 82 polycliniques, 158 salles de soin, 17 centres de santé mentale, 16 centres de transfusion sanguine, 93 unités de dépistage et de suivi et 969 pharmacies. S'agissant des projets en cours de réalisation dans la wilaya, le wali a fait état du centre de cardio-chirurgie infantile implanté à Mehalma, un établissement hospitalier pour personnes âgées à Zéralda, un centre mère-enfant à Baba Hassan, une clinique d'obstétrique d'une capacité de 60 lits à Heraoua et des projets pour la réalisation de 16 polycliniques.

Il a également annoncé le lancement imminent de la réalisation de 3 hôpitaux d'une capacité de 120 lits dans les communes de Reghaia, Ain El Benian et Barraki, rappelant les opérations de réhabilitation de certaines structures sanitaires avec des enveloppes affectées par la wilaya à l'instar des polycliniques sises à Rais Hamidou et Baraki avec un budget de 10 milliards cts, outre l'acquisition de 4 ambulances avec une enveloppe de 4 milliards Cts.

SELON LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE: 126 cas de méningite enregistrés dans trois wilayas



Cent vingt-six (126) cas de méningite ont été enregistrés au niveau de trois wilayas du pays, a indiqué jeudi le ministère de la Santé, assurant qu'il s'agit de «méningite virale», une infection bénigne qui «ne requiert pas de traitement spécifique». «Depuis le 1er octobre 2019 à ce jour, des cas de méningite ont été notifiés au niveau de trois wilayas: El Oued avec 84 cas déclarés et 18 cas toujours hospitalisés, Batna avec 12 cas déclarés et 05 cas toujours hospitalisés, ainsi que Jijel avec 30 cas déclarés et 35 cas hospitalisés de septembre au 10 octobre 2019», a précisé le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.

Selon la même source, «le diagnostic microbiologique des cas déclarés a montré qu'il s'agit de méningites virales».

Causées par de nombreux virus très différents les uns des autres, «ces infections sont, le plus souvent, bénignes et ne requièrent pas de traitement spécifique, contrairement aux méningites bactériennes», a expliqué le ministère.

Il a souligné, à ce titre, que ces méningites virales, de caractère saisonnier, «guérissent en une semaine environ et peuvent ne pas nécessiter d'hospitalisation sauf si l'infection conduit à des symptômes importants ou s'il s'agit d'un nourrisson». Rappelant que le mode de transmissions de la méningite se fait par contact direct ou par inhalation de particules en suspension si une personne malade toussait trop près d'une autre, le ministère a affirmé que «certains gestes peuvent réduire considérablement les risques d'attraper une méningite». Il conseille, à ce propos, de «se laver régulièrement les mains», soulignant que «la méningite virale se transmet également par les mains sales».

«En respectant les mesures d'hygiène, on peut considérablement diminuer les risques de contagion de la méningite virale», a-t-il soutenu.

VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE 2019-2020: 2,5 millions de doses acquises

Près de 2,5 millions de doses de vaccin contre la grippe saisonnière 2019-2020, ont été acquises en prévision de la campagne de vaccination qui débutera vers la fin octobre ou début novembre, a annoncé jeudi à Alger, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mohamed Miraoui. Répondant à une question de l'APS en marge d'une réunion consacrée à l'évaluation de l'état du secteur de la Santé au niveau de la wilaya d'Alger, en présence du wali Abdelkhalek Sayouda, M. Miraoui a indiqué que «dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2019-2020 qui débutera vers la fin octobre ou début novembre, 2,5 millions de doses de vaccin ont été acquises et devront être réceptionnées en Algérie prochainement avant d'être distribuées au niveau des structures de santé réparties à travers le territoire national». Le ministre a rappelé que le vaccin était destiné aux personnes vulnérables, soit les personnes âgées de 65 ans et plus, les adultes et les enfants qui souffrent de maladies chroniques, les femmes enceintes, ainsi que le personnel de la santé.

PRISE EN CHARGE DES CANCÉREUX DES AUTRES WILAYAS: Le DG de l'EHU d'Oran tire la sonnette d'alarme

Le Directeur général de l'Établissement hospitalo-universitaire (EHU) «1er Novembre 1954» d'Oran, Mohamed Mansouri, a tiré la sonnette d'alarme au sujet des déplacements des malades cancéreux des autres wilayas vers Oran pour le traitement de chimiothérapie post-opératoire, soulignant que cela représente «une grande charge financière supplémentaire» pour son établissement.

«Les malades cancéreux, venant d'autres wilayas et bénéficiant d'interventions chirurgicales au sein de l'EHU, refusent, après avoir été opérés, de suivre leur traitement de chimiothérapie post-opératoire chez eux, malgré la disponibilité du traitement dans leurs wilayas d'origine», a précisé lors d'une conférence de presse, M. Mansouri. «Les malades préfèrent rester à l'EHU et suivre le traitement de chimiothérapie ici, alors que ce dernier est dispensé ailleurs. C'est une charge financière supplémentaire pour notre établissement car les médicaments que nous disposons doivent normalement être destinés aux malades d'Oran», a-t-il précisé, niant de ce fait «une rupture de médicaments contre le cancer».

«Tous les produits disponibles à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) sont disponibles à notre niveau, sauf s'il y a une rupture à l'échelle nationale. Actuellement, nous disposons des médicaments pour cancéreux», a-t-il assuré.

Selon lui, prendre en charge en matière de traitement en chimiothérapie des malades d'autres wilayas est au détriment des malades de la wilaya.

«C'est inacceptable car, chaque malade doit avoir son traitement dans sa ville de résidence». «Faire un déplacement de 200 à 300 km pour suivre sa chimiothérapie alors qu'elle est dispensée dans sa ville, c'est illogique», a estimé le DG de l'EHU. Pour lui, même dans la wilaya d'Oran, chaque centre d'oncologie devrait assurer le traitement de la population d'une circonscription bien définie. Il existe cinq centres à Oran, à l'EHU, au CHU, à l'Hôpital d'El Mohgen, à l'Hôpital d'Ain El Turck et au Centre anti-cancer de Messerghine. «Ces établissements ont été lancés selon une répartition géographique précise», a expliqué le responsable de l'EHU «1er Novembre 1954». En Algérie, il existe 70 centres d'oncologie qui s'occupent des cancers, c'est à dire un centre au minimum par wilaya pour prendre en charge les malades en dispensant le traitement de chimiothérapie. Le ministère les a dotés d'au moins quatre oncologues pour chaque centre et de moyens financiers par rapport à la population à couvrir.

Pour lui, ce «rush» pour les services de l'EHU en matière de lutte contre le cancer «a mis à mal» les autres services, puisque pas moins d'un milliard de DA est consacré à l'achat des médicaments de traitement du cancer, alors que les autres services restant (45 services) se partagent les 1,4 milliard DA restant, sachant que l'enveloppe destinée aux produits pharmaceutiques est de 2,4 milliard de DA. A ce propos, Mohamed Mansouri a précisé que les autres services, en dépit du travail exceptionnel qu'ils font, ont besoin de nouveaux équipements, de praticiens

et de formation, entre autres. «Chose impossible pour le moment en raison de la crise. Mais, si nous pouvons nous occuper seulement de nos malades d'Oran et centraliser le traitement des autres dans leurs wilayas respectives, la situation s'améliorerait inéluctablement», a-t-il soutenu.

Le DG de l'EHU a rappelé que son établissement n'a pas de budget mais des subventions de l'Etat car, c'est un établissement à caractère spécifique, régit par une comptabilité spéciale et non pas un établissement à caractère administratif comme les établissements publics hospitaliers (EPH).

«Une contractualisation avec les organismes de la sécurité sociale s'impose et pourrait améliorer la situation et faire rentrer de l'argent à l'hôpital», a-t-il estimé, ajoutant que «cette contractualisation tarde à venir. Nous n'avons commencé cette opération que dernièrement avec les services de cardiologie et de cardio-chirurgie. Nous souhaitons pouvoir le faire avec les autres services le plus tôt possible». Des responsables de plusieurs services, comme ceux de cardiologie, de neurologie, d'urologie, de gastro-entérologie et de gynécologie, entre autres, ont, pour leur part, appelé à plus de coordination avec les établissements sanitaires des autres wilayas pour une meilleure prise en charge des cancéreux sans pour autant bouleverser l'équilibre de l'EHU.

A noter que l'EHU a assuré, depuis le début de l'année en cours, plus de 10.000 actes chirurgicaux, plus de 220.000 consultations et près de 45.000 hospitalisations.

ACNÉ ADULTE

Toutes les solutions pour retrouver une peau nette

Vous pensiez vous en être débarrassé après l'adolescence. Et voilà que ces vilains boutons reviennent vous empoisonner la vie. Traitements et astuces pour en venir enfin à bout.

Les adultes aussi

On la croyait réservée aux ados, or l'acné touche de plus en plus de femmes. Mais chez les premiers, les boutons apparaissent plutôt sur les joues et le front. Alors que chez les femmes, ils sont surtout localisés sur le cou, le menton, le long de la mâchoire jusqu'au lobe de l'oreille. Leur aspect aussi est différent: les lésions sont inflammatoires, profondes, douloureuses, avec un risque important de cicatrices.

Les dermatologues ont du mal à expliquer cette explosion des cas d'acné chez l'adulte, mais quelques pistes se profilent. Le tabac figure au banc des accusés. Tout comme l'abus de cosmétiques mal adaptés, la pollution, le stress et les fluctuations hormonales. On sait que les germes adont les sucs rapides et les produits laitiers mais l'alimentation ne saurait, à elle seule, être responsable de l'apparition de l'acné.

Une cure d'antibiotiques

En cas d'acné sévère, une cure d'antibiotiques (cyclines) peut apporter une nette et rapide amélioration, minimisant ainsi les risques de cicatrices. Mais attention, pour être efficace, le traitement doit durer de trois à quatre mois. Et il peut, chez certaines femmes, favoriser l'apparition de mycoses vaginales. Un effet secondaire que votre dermatologue ou votre gynécologue sait prévenir et traiter.

Une cure de bardane

Pour retrouver un épiderme plus net et plus frais, faites une cure de bardane pendant deux mois. Sous forme de tisane, de gélules ou de suspension intégrale de plante fraîche (SIFP). Ses propriétés antibactériennes et dépuratives en font une alliée de choix des peaux à problèmes. Et si votre visage a tendance à briller, associez-y de la pensée sauvage.

Une question d'hormones

Les déséquilibres hormonaux, la prise ou l'arrêt d'un contraceptif oral, la pose d'un stérilet hormonal ont des répercussions chez celles dont la peau est très sensible aux androgènes. D'où une production excessive de sébum, voire des poussées d'acné. Parlez-en à votre dermatologue et à votre gynécologue. Ils vous aideront à trouver la solution la mieux adaptée. Ainsi, les pilules



contenant certains progestatifs permettent de réguler la production de sébum.

Des masques à l'argile

Mettez aux oubliettes les gommes, bien trop agressifs. Pour nettoyer votre peau en profondeur sans l'irriter, optez plutôt pour l'argile verte. Grâce à ses propriétés absorbantes, elle assainit l'épiderme, resserre les pores et favorise une cicatrisation en douceur.

Comment bien préparer votre masque: versez de l'eau de canoë, apaisante, dans un bol. Ajoutez de l'argile en poudre jusqu'à obtenir une pâte onctueuse, et cinq gouttes d'huile essentielle de citron, un antiseptique naturel.

Comment l'utiliser: appliquez-le en couche épaisse sur le visage et le cou. Rincez à l'eau tiède dès que l'argile commence à sécher. Prenez le temps de faire ce soin deux fois par semaine. (Ingrédients en vente dans les magasins d'alimentation naturelle et les pharmacies.)

Hydratez votre peau

Les peaux acnéiques ont elles aussi besoin d'être hydratées. Le matin, bien entendu, pour le préserver des agressions extérieures tout au long de la journée. Mais également le soir, une trentaine de minutes après l'application des traitements prescrits par le dermatologue. Le but: compenser l'effet desséchant et irritant de ces produits. De nombreuses marques proposent des crèmes à la fois hydratantes, mifiatantes et

schorégulatrices, qui sauront répondre à vos besoins. Mais veillez bien à ce qu'elles soient non comédogènes.

Dérivé de la vitamine A, l'isotrétinoïne est plus connu du grand public sous le nom de Roaccutane®. Il donne de très bons résultats chez les adolescents. Chez l'adulte, il est réservé aux acnés importantes ou récidivantes. Il est contre-indiqué en cas de grossesse. En conséquence, il n'est prescrit qu'aux femmes sous contraception.

Le laser, c'est radical

Votre acné est vraiment très sévère ? Elle résiste aux traitements locaux, aux antibiotiques, aux cures d'isotrétinoïne ? Le laser peut venir à bout de lésions rebelles, kystiques en particulier, ou estomper des cicatrices. N'hésitez pas à en parler à votre dermatologue. Tous les médecins ne pratiquent pas cette technique, mais le votre pourra au besoin vous orienter vers un confrère. Le coût des séances, non prises en charge par la Sécurité sociale, varie beaucoup suivant le type de laser utilisé.

Maquillez-vous!

Deux bonnes raisons de rester coquette. Le maquillage forme une barrière contre le soleil. Et vous serez moins tentée de triper vos boutons, puisqu'ils seront bien camouflés.

Pour masquer les boutons inflammés, appliquez un correcteur de couleur verte spécifique acné. Il « neutralise » la couleur rouge tout en traitant l'imperfection. Pour estomper l'aspect en relief dû aux

microkystes sous-cutanés, appliquez un fond de teint lissant haute tolérance, non comédogène et hypoallergénique.

Demandez un nettoyage de peau

Triturer vous-même vos boutons ne fera qu'aggraver les choses. Et les esthéticiennes peuvent vous débarrasser de vos points noirs, mais pas intervenir sur les microkystes. Seul un nettoyage de peau spécifique, effectué par un dermatologue, peut les enlever sans laisser de marques. Il consiste à faire une petite incision, précédée ou suivie d'une application d'acide glycolique ou trichloroacétique. Ces séances de nettoyage de peau sont plutôt désagréables, mais pas douloureuses. Vous en ressortirez toute rouge, mais ça en vaut vraiment la peine.

Pensez au peeling doux

À l'acide glycolique. Il donne de bons résultats sur l'acné et est en général bien toléré. La sensation de brûlure durant le soin est légère, les rougeurs s'estompent vite et le desquamation est très superficielle. On a tout au plus l'impression d'avoir pris un coup de soleil. Comptez en moyenne trois à six séances espacées de quinze jours. Chaque séance, non prise en charge par l'Assurance-maladie, coûte 60€ environ.

Protection solaire obligatoire

Le soleil est un faux ami de l'acné: si l'on note souvent une

amélioration durant les mois ensoleillés, c'est parce que les ultraviolets ont un effet anti-inflammatoire. Mais ils entraînent aussi un épaississement de la couche cornée: les pores ont tendance à se boucher, les comédons et microkystes se multiplient...

Si l'on a un effet « rebond » au retour des vacances, Sans oublier que le soleil fait très mauvais ménage avec la plupart des traitements antiacné prescrits par le dermatologue. Dès le début du printemps, il faut donc adopter une bonne protection solaire, qui peut remplacer votre crème hydratante ou s'appliquer dessus, tout simplement.

Les traitements locaux

Si l'acné est légère, l'application chaque soir de soins prescrits par le dermatologue, associés à une bonne hygiène, peut suffire à enrayer le problème. Les crèmes contenant des dérivés de la tréinoïne permettent de diminuer la taille de la glande sébacée et la production de sébum, tout en favorisant le renouvellement cellulaire.

Quant au peroxyde de benzoyle, il lutte contre l'inflammation et le développement des bactéries.

Ces produits nécessitent des précautions d'emploi pour être bien tolérés. Ils doivent être appliqués sur une peau propre et sèche. Sinon, la pénétration des actifs est plus importante. Et en très petite quantité, comme le conseille le dermatologue, si vous ne voulez pas que votre peau rougisse et se mette à peler.

Enfin, ces traitements sont photosensibilisants. Il faut donc bien vous protéger du soleil, même en ville et même au printemps.

Une cure de zinc

Pris en cure de plusieurs mois, le zinc agit sur « Propionibacterium acnes », la bactérie responsable de l'acné. Il limite l'inflammation et favorise la cicatrisation. Seule contrainte: les gélules se prennent au moins deux heures avant les repas ou deux heures après. Elles sont associées à un traitement local, car les résultats sont parfois longs à se faire sentir. Pour les personnes sujettes aux troubles digestifs, il suffit de prendre les gélules avec le coucher pour ne pas être ballonné. À noter: ce traitement est contre-indiqué durant le premier trimestre de grossesse.

Acné : s'en débarrasser pour de bon

Déjà qu'à l'adolescence, ces comédons disgracieux nous compliquaient la vie mais maintenant qu'il faut affronter le regard de nos collègues de bureau, c'est presque pire. Pourquoi l'acné rattrape-t-elle les adultes et comment la vaincre définitivement ?

Les premiers gestes "anti-acné"

S'il n'y a pas d'inflammation (boutons rouges) mais seulement des points noirs, les adultes qui souffrent d'acné (soit 4% des femmes entre 19 et 45 ans, quand même) peuvent tenter de régler ce problème toutes seules. Tout d'abord en adoptant une meilleure hygiène de vie : sommeil, gestion du stress, arrêt de la cigarette, protection solaire...

- utilisation de produits de soin non comédogène
- nettoyage du visage deux fois par jour avec un soin lavant aux AHA ou un surgras, - arrêt quand c'est possible des traitements responsables de la poussée d'acné (à décider uniquement en accord avec son médecin spécialiste),
- utilisation de crème traitante sans ordonnance.

La règle d'or : en cas de bouton, s'empêcher de toucher sous peine d'aggraver la situation. Le mieux : appliquer un produit asséchant et à peine évacuer le comédon si une pointe blanche se présente. Très important : pour le camouflage, choisissez du maquillage non comédogène.

L'acné ne touche pas seulement les ados

L'acné s'apparente à des anomalies du follicule pilo-sébacé : une hyperproduction de sébum (les points noirs et blancs) et une inflammation du follicule (les boutons rouges et les pustules).

On pense à tort que l'acné touche spécifiquement les adolescents. Hors il n'y a pas d'âge mais des périodes à risque : les premières semaines de la vie, la puberté mais aussi la vingtaine ou encore la grossesse et la ménopause. Les règles constituent aussi un moment critique. Sans compter que l'acné, si on ne la soigne pas, peut durer longtemps, même toute une vie. A l'âge adulte, les femmes s'avèrent plus à risque que les hommes. Leur acné se localise surtout sur le bas du visage. Elle affecte durement l'image de soi et génère des difficultés relationnelles surtout dans le cadre professionnel.

Les facteurs déclenchants chez l'adulte

Certains facteurs déclenchent l'apparition de l'acné chez l'adulte : un déséquilibre hormonal (en faveur des hormones mâles), l'usage de produits cosmétiques comédogènes, la prise de Vitamines B (B12 surtout) et B6 (souvent présentes dans les « cocktails ») ou de cortisone, certains traitements anti-épileptiques mais aussi hormonaux (pilule et stérilet).

La fatigue, le tabac, le stress, peuvent aussi provoquer des poussées d'acné. La consommation d'aliments sucrés et de produits laitiers peut majorer l'acné mais n'est pas responsable de son déclenchement.

Autre idée reçue à combattre : le soleil améliorerait l'acné. C'est faux ! L'action anti-inflammatoire du soleil donne cette impression mais en réalité la kératine s'épaissit pour se défendre et dès le retour des vacances, des comédons pointent... Enfin, il arrive aussi que l'acné apparaisse sans cause déterminée...



Quand ça ne s'améliore pas

Si la situation ne s'améliore pas, que la peau s'irrite à force d'être triturée et que l'acné est d'emblée inflammatoire ou qu'elle représente une véritable gêne dans le quotidien, une consultation chez le dermatologue s'impose. Intervenir trop tard c'est risquer de se retrouver avec des cicatrices profondes.

Le spécialiste prescrira un traitement adapté en fonction du type d'acné. Pour une acné modérée : une crème à base de rétinoïdes, du peroxyde de benzoyle en cas de lésions inflammatoires minimes et des antibiotiques locaux pour assécher les boutons et empêcher de tripoter.

Pour une acné plus importante, le dermatologue prescrira en plus des cachets : du zinc (il régule la sécrétion de sébum), des cyclines (rarement des mono-cyclines) et pour les cas particuliers (femmes enceintes) des macrolides et enfin pour les femmes des pilules anti-androgéniques à base d'acétate de cyproterone.

Les résultats apparaîtront au bout d'un mois. En cas d'inefficacité, il reste le Roaccutane qui atrophie les glandes sébacées.

Ce traitement long (entre 6 mois et 1 an) donne de très bons résultats : 50 % des personnes traitées n'auront plus jamais d'acné de leur vie ! En revanche, cela mérite un suivi rapproché : prises de sang régulières pour déceler des problèmes de cholestérol, tests de grossesse (ce médicament peut induire des malformations fœtales).

Le zinc est-il efficace ?

Il a été prouvé que le zinc administré par voie systémique (sous forme de gélules ; en France, il s'agit du gluconate de zinc) a une action sur l'acné inflammatoire. Le zinc est un peu moins efficace que les cyclines mais il présente un intérêt dans certains cas particuliers (il peut être prescrit à la femme enceinte notamment ou n'interdit pas de s'exposer au soleil).

Les réponses à vos questions

Soleil, stress, alimentation, maquillage... Tout ce qu'il faut savoir sur la peau grasse et l'acné pour adopter les bons gestes au quotidien.

Pourquoi faut-il bien nettoyer sa peau ?

Laver matin et soir permet de débarrasser la peau des impuretés. Il faut en revanche se montrer le plus doux possible. Utilisez un pain dermatologique ou un gel nettoyant sans savon, ne frottez pas et hydratez bien votre visage le matin avec une crème non-comédogène formulée pour les peaux grasses à tendance acnéique. Vous allez ainsi reconstruire le film hydro-lipidique de protection de votre peau et mieux la préparer aux agressions extérieures : soleil, pollution, etc.

Pourquoi ne faut-il pas toucher ses boutons ?

D'une part, vous risquez de favoriser l'apparition de nouveaux boutons et d'autre part, de laisser des cicatrices.

Le stress est-il un facteur déclenchant ?

Le lien entre stress, peau grasse et acné est aujourd'hui établi. En période de stress, nous sécrétions des endorphines - des neuro-médiateurs - qui vont activer la glande sébacée. Celle-ci va alors produire davantage de sébum.

Le soleil, ami ou ennemi ?

C'est un faux ami en réalité. Si le soleil a bien tendance à assécher les lésions, il entraîne aussi l'épaississement de la couche cornée. La peau se protège ainsi contre les rayons ultra-violet. L'amélioration constatée pendant l'été ne sera donc que de courte durée : l'épaississement de la peau provoque des poussées d'acné en septembre-octobre. Si vous vous exposez, il est donc conseillé d'appliquer une crème solaire anti-UVB et UVA (indice 30).

Peut-on manger ce que l'on veut ?

Oui car aucune étude n'a encore démontré de lien entre alimentation et acné. Seulement, pour votre santé, il est conseillé d'avoir une alimentation variée et équilibrée.

Peut-on se maquiller ?

Ce n'est pas contre-indiqué. Choisissez de préférence une crème teintée. Celle-ci doit être certifiée non-comédogène. Les dermatologues recommandent d'acheter ses crèmes de soins et produits de maquillage en pharmacie ou parapharmacie. On parle alors de dermo-cosmétiques.

Peut-on changer de dermo-cosmétiques ?

Il est préférable de ne pas changer trop souvent de soins (crème hydratante, crème teintée, etc.) car la peau n'apprécie guère.

Peut-on avoir de l'acné à l'âge adulte ?

L'acné disparaît en général vers 18-19 ans mais dans certains cas, ce problème peut perdurer à l'âge adulte. Certaines acnés peuvent justifier un traitement par isotrétinoïne (Roaccutane® ou ses génériques).

Qui dit peau grasse dit aussi cheveu gras ?

C'est fréquent en effet. Quand les troubles sont importants (le cuir chevelu est rouge, les démangeaisons sont intenses), le médecin peut prescrire à son patient un médicament remboursé, Cebiprox®. Il s'agit d'un shampooing à appliquer 2 fois par semaine. Sinon, il existe des shampooings à base de gouddron ou d'acide salicylique, à appliquer pas plus de 2 fois par semaine également sous peine d'aggraver le cuir chevelu. Si vous devez vous laver les cheveux plus souvent, utilisez alors un shampooing doux à usage fréquent.

SAHARA OCCIDENTAL: Polisario: l'ONU ne doit pas laisser «la loi du plus fort» prévaloir

Le représentant du Front Polisario à l'ONU, Sidi Mohamed Omar, a déclaré jeudi à New York que les Nations Unies ne devraient pas «laisser la loi du plus fort prévaloir» dans le conflit au Sahara Occidental, affirmant que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination «ne pouvait être supplanté par les réalités coloniales».

Sidi Omar qui s'exprimait devant la quatrième Commission de l'ONU chargée de la décolonisation, a estimé que la question principale à laquelle la commission onusienne devait répondre est de savoir si elle allait autoriser l'idée que «la force fait le droit».

«Allons-nous laisser la loi du plus fort prévaloir dans le cas du Sahara Occidental et permettre que l'occupation illégale du territoire par le Maroc se poursuive sans être contestée, ou défendons-nous sans réserve les principes de la légalité internationale et les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question», s'est-il interrogé devant la commission.

Sidi Omar a rappelé que «la loi du plus fort n'est pas une option» et que «si cette règle avait prévalu par le passé, de nombreux pays membres de l'ONU, seraient restées sous le joug du colonialisme».

Appelant à défendre les principes du droit international, le représentant du Front Polisario a exhorté la quatrième commission à mettre en place les mesures permettant au peuple sahraoui d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. «C'est le seul moyen de parvenir à une solution pacifique et durable au conflit dans la dernière colonie d'Afrique en mettant fin à «un des chapitres les plus odieux de l'histoire du continent», a-t-il dit. Sidi Omar a relevé que les deux tables rondes de Genève ont permis aux Sahraouis d'entrevoir un «rare espoir». Toutefois, l'intransigeance démontrée par la délégation marocaine au cours de ces discussions a rapidement compromis les chances de faire des progrès sur le fond ou de renforcer la confiance mutuelle entre les deux parties, a-t-il déploré.

Après la démission de l'ancien envoyé personnel, Horst Kähler, le processus de paix s'est retrouvé dans une impasse, en dépit des concessions et des sacrifices consentis par le Front Polisario, a-t-il constaté, ajoutant que le Maroc avait exploité cette pause pour intensifier ses actions déstabilisatrices au Sahara occidental. «Il est impératif de ne pas perdre davantage de temps pour rétablir l'élan» de Genève, a-t-il exhorté. Le représentant du Polisario a encore rappelé que, contrairement à la plupart des anciennes colonies africaines, la décolonisation du Sahara occidental avait été «violemment interrompue» en 1975 par l'occupation illégale du territoire par le Maroc et qui se poursuit à ce jour. Comme chaque année, la puissance occupante et ses défenseurs vont à nouveau recourir à la désinformation et la fabrication des faits pour présenter devant la commission leurs données trompeuses et inexactes au sujet du Sahara occidental, a indiqué Sidi Omar.

Cependant «nier la vérité ne changera pas les faits», a tranché le représentant sahraoui, soulignant que l'ONU ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur ce territoire ni l'annexion illégale de certaines de ses parties.

Alors qu'il resserrait son occupation illégale, le Maroc continue de perpétrer des violations massives des droits de l'homme contre les civils sahraouis. «Des arrestations arbitraires, des actes de torture et des passages à tabac sont monnaie courante de la part des autorités marocaines contre la population civile sahraouie», a poursuivi le représentant, relevant que la plupart de ces actes sont commis en l'absence de surveillance internationale, en raison de la censure médiatique et du blocus militaire imposés par le Maroc aux territoires sahraouis occupés.

Le pétitionnaire a ensuite dénoncé l'exploitation et le pillage des ressources naturelles sahraouies par le Maroc, de même que la production et l'exportation massives de cannabis, qui fait l'objet d'un trafic considérable par les forces marocaines via le mur militaire.

Ce trafic illicite est devenu une source majeure de financements des organisations terroristes transnationales opérant dans la région du Sahel, a ajouté Sidi Omar.

TUNISIE: Kaïs Saïed ou Nabil Karoui, la Tunisie retient son souffle à moins de 48 heures de l'élection présidentielle

Nabil Karoui vs Kaïs Saïed ou «monstre» médiatique contre «inconnu» politique sont les deux visages d'une Tunisie nouvelle, qui se veut moderne et ouverte au monde, appelés à se battre une dernière fois dimanche au second tour de l'élection présidentielle tunisienne, la plus étrange que le pays ait jamais organisée.

Contre toute attente, les deux candidats, profitant de la guerre entre le parti au pouvoir Nida Tounes et celui de l'éternel opposant Rached Ghaouchi (Ennahda), et l'émiettement de leur audience, sont arrivés à recueillir assez de voix pour jouer la finale d'une présidentielle marquée par un fort taux d'abstention au premier tour (55%).

La campagne électorale va être clôturée par un débat télévisé entre les deux candidats, qui devrait fixer les Tunisiens sur les capacités des deux présidentiables à gérer le pays, et, surtout, à répondre à une forte demande sociale en termes d'emplois, de logements, d'accès aux différents services publics.

Et, à remettre l'économie tunisienne sur les chemins de la croissance et faire revenir les investisseurs et les donneurs d'ordre étrangers.

Dans cette bataille électorale, il y a d'abord «l'inconnu» politique, Kaïs Saïed, qui a été le premier à se déclarer candidat à la présidentielle de 2019 avec comme motivation «l'appel du devoir», «un sens profond de la responsabilité» et «la volonté de transformer la frustration en espoir».

Lui a choisi, contrairement à son adversaire, plus médiatisé, de limiter ses apparitions dans les médias et de faire cavalier seul dans sa course au Palais de Carthage.

Il ne bénéficie pas de financement public, ni de publicité politique, et sa campagne électorale a été réalisée avec un petit budget. «Les moyens de bord et la volonté des jeunes», explique-t-il.

Modeste Kaïs Saïed ? S'il ne l'est pas, il devra cependant sortir le grand jeu pour battre le «monstre» médiatique, qui vient d'être élargi après avoir été mis en prison en août dernier pour soupçons de «blanchiment» d'argent, dans le sillage de l'annonce de sa candidature à la présidentielle.

Nabil Karoui, sorti de prison mercredi, a su toucher les couches sociales les plus vulnérables, et son parti (Quelb Tounes) est devenu très populaire, à force d'aide directes aux démunis. Son incarceration, imputée au Premier ministre Youcef Chahed, balayé au 1er tour de la présidentielle, a servi à lui donner cette envie image d'un vrai opposant, sinon celle d'un «opprimé» politique. Alors, combat



entre deux «seconds couteaux» pour l'élection présidentielle tunisienne ? Pas si sûr, même si l'un, Kaïs Saïed est arrivé en tête avec 18,40%, et l'autre, Nabil Karoui, arrive en deuxième position (15,58%).

Consignes de vote: la grande foire

Cependant, le duel final pour la présidentielle tunisienne de 2019, entre deux étranges candidats, sera diversement suivi et soutenu par la classe politique.

Et, déjà, il y a les appels au boycott, ou des consignes de vote bien ciblées.

Le mouvement «Machrouu Tounes», qui n'a obtenu que quatre sièges aux élections législatives, selon les résultats préliminaires annoncés mercredi soir par l'Instance électorale, a laissé la liberté de vote pour ses militants lors du second tour de l'élection présidentielle, «par respect pour la volonté des électeurs».

Dans une déclaration publiée jeudi à l'issue de la réunion de son bureau exécutif, présidé par Mohsen Marzouk, le mouvement a exprimé son respect pour la volonté populaire et l'acceptation des résultats des urnes «malgré le contexte tumultueux des élections, qui s'il s'agisse d'un calendrier imbriqué, entaché d'irrégularités ou de vides juridiques».

Par contre, des personnalités nationales, professeurs d'université et activistes des droits de l'homme, ont

appelé à un vote blanc au deuxième tour de l'élection présidentielle.

«Le moyen le plus approprié d'exprimer leur citoyenneté, de ne pas être convaincu de l'offre politique et de rejeter l'offre électorale des deux candidats est de se rendre massivement aux bureaux de vote et de mettre un bulletin blanc en figure aucun choix parmi les deux candidats, ce qui est légalement exprimé comme bulletin blanc», indiquent les signataires dans une déclaration rendue publique jeudi. De son côté, le Parti des patriotes démocrates unifié a appelé à voter pour Kaïs Saïed, afin de «faire respecter la Constitution, le multipartisme, les droits et libertés, et de se battre pour les revendications économiques et sociales de la population».

Pour lui, «le choix entre les candidats Nabil Karoui, qui représente l'ancien système et ses lobbys corrompus, et Kaïs Saïed, pour lequel nous ne sommes pas d'accord avec un certain nombre de questions et de positions, est une nécessité dictée par les résultats du premier tour de l'élection présidentielle».

Quant au Parti des travailleurs, il a appelé au boycott du second tour de l'élection présidentielle, et à «ne pas légitimer un processus électoral entaché de violations et d'ambiguïté, et un futur président qui ne fournit aucune garantie pour l'avenir de la Tunisie et de son peuple».

AFRIQUE DU SUD: L'ex-président Zuma va être jugé pour corruption (justice)

L'ancien président sud-africain Jacob Zuma sera jugé pour corruption dans une vieille affaire d'armement impliquant un groupe français, après le refus unanime vendredi d'un tribunal sud-africain d'abandonner les poursuites visant l'ex-chef de l'Etat.

«La demande (...) d'abandonner les poursuites a été rejetée», a déclaré le juge Willie Seriti de la Haute Cour de Pietermaritzburg (est).

«Il s'agit d'une décision

unanime», a-t-il précisé.

En conséquence, le procès de l'ancien président débutera mardi à Pietermaritzburg.

Jacob Zuma, au pouvoir de 2009 à 2018, avait demandé l'abandon des poursuites, s'estimant victime d'une «chasse aux sorcières» lancée il y a vingt ans dans une rocambolesque affaire de ventes d'armes. Mais le parquet sud-africain avait défendu leur maintien, compte tenu du «très lourd dossier» retenu contre lui et au

nom de «l'égalité» devant la loi. «La demande du parquet (...) est acceptée», a déclaré vendredi le juge Seriti. L'ancien chef de l'Etat est soupçonné d'avoir touché 4 millions de rands (260.000 euros au cours actuel) de pots-de-vin du groupe de défense Thales à la faveur d'un contrat d'armement de près de 4 milliards d'euros conclu en 1999.

Selon l'accusation, il a été rémunéré pour éviter à Thales des poursuites pour corruption, via son ami et

conseiller financier Schabir Shaik, condamné pour sa participation à cette affaire à quinze ans de prison dès 2005.

Jacob Zuma et Thales ont toujours nié les allégations.

Englué dans de nombreux scandales, le président Zuma a été poussé à la démission en 2018 et remplacé par son vice-président Cyril Ramaphosa, qui a promis de nettoyer son parti et le pays de la corruption.

OFFENSIVE TURQUE EN SYRIE: Inquiétude à Paris, Washington et Moscou en arbitres d'une nouvelle tension dans la région

L'offensive turque en Syrie contre des positions kurdes des Unités de protection du peuple (YPG), un groupe qu'Ankara considère comme terroriste pour ses liens avec le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) inquiète Paris, qui demande une réunion d'urgence de la coalition internationale, alors que Washington et Moscou se posent comme les vrais acteurs dans cette nouvelle tension dans la région où le risque de la résurgence de Daech est patent.

Au lendemain du lancement de l'offensive turque dans le nord-est de la Syrie, la France a demandé jeudi une réunion d'urgence de la coalition internationale sous commandement américain engagée dans la lutte contre le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

«Il faut que cette coalition internationale se réunisse parce qu'on est dans une situation nouvelle et parce que le combat contre Daech risque de reprendre, parce que Daech n'attend que cette opportunité pour sortir», a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian sur une chaîne TV française.

Cette coalition, mise sur pied par Washington en 2014 pour combattre l'EI en Irak et en Syrie avec l'appui de forces locales, comprend plus de 60 pays, dont la France, la Grande-Bretagne l'Australie, le Canada mais aussi la Turquie.

L'offensive en Syrie de la Turquie a provoqué un tollé international, plusieurs pays craignant une résurgence du groupe terroriste.

«La France demande à ce que cette coalition se réunisse aujourd'hui et dise «voilà quelle est la situation, comment est-ce qu'on fait, qu'est-ce que vous Turcs voulez faire, qu'est-ce que vous Américains voulez faire, comment est-ce qu'on assure la sécurité des lieux (...) bref mettre tout sur la table de manière claire pour que chacun assume ses responsabilités», a relevé M. Le Drian. Même si cela n'est pas déclaré tout haut, le président américain Donald Trump est en fait pointé du doigt pour avoir donné son feu vert à l'opération militaire turque en Syrie en retirant des soldats américains de la zone frontalière visée par Ankara.

«Apparemment le président Trump ne s'est pas opposé à l'opération qui est menée aujourd'hui par les Turcs même si on constate qu'il y a des positions beaucoup plus raides qui sont affirmées» dans son camp à Washington, a relevé le chef de la diplomatie française.



Pour Washington, Ankara n'a pas franchi les lignes rouges

A Washington, un haut responsable Américain a indiqué que l'offensive de la Turquie contre des forces kurdes en Syrie n'a pas franchi à ce stade la ligne rouge tracée par Donald Trump.

Le président Américain avait menacé Ankara de sanctions économiques en cas de comportement disproportionné ou «inhumain», a déclaré jeudi un haut responsable américain. Interrogé sur la définition de cette ligne rouge, ce responsable du département d'Etat américain a expliqué que cela inclurait «un nettoyage ethnique» ainsi que des «frappes aériennes ou terrestres aveugles contre la population civile».

«Nous n'avons pas vu d'exemples significatifs d'un tel comportement à ce stade, mais ce n'est que le début» de l'opération, a-t-il ajouté lors d'un échange avec la presse, sous couvert de l'anonymat. Petite guerre de positions par ailleurs au Conseil de sécurité où, à l'initiative des Etats-Unis, les pays membres discutent d'un texte appelant la Turquie à revenir à la diplomatie. L'initiative intervient après que les Européens, lors d'une réunion d'urgence tenue dans la matinée de jeudi, ont fait adopter à l'ensemble du Conseil une déclaration

exprimant sa «profonde préoccupation» et appelant Ankara à «cesser» son offensive.

France, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni et Pologne ont été contraints de livrer leur déclaration seuls, tout comme les Etats-Unis qui en ont fait une séparée pour dire que Washington «n'avait en aucune manière endossé» l'opération turque.

Selon des diplomates, la Russie a été le plus gros obstacle pour une position unie du Conseil.

A l'issue de la réunion, l'ambassadeur russe à l'ONU, Vassily Nebenzia, n'a pas exclu l'approbation unanime d'un texte par le Conseil de sécurité.

Pour cela, «il doit prendre en compte les autres aspects de la crise syrienne, pas seulement l'opération turque», a-t-il dit, en évoquant «la présence militaire illégale» en Syrie des Etats-Unis, de la France ou du Royaume Uni.

Si la voie diplomatique échoue à faire revenir en arrière Ankara, qui veut aller plus en profondeur en territoire syrien combattre les milices kurdes des YPG, la tension ne fera qu'augmenter dans une région où Daech est en position d'attente, selon des experts français de la lutte antiterroriste.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EUROPÉEN DONALD TUSK : "Nous n'accepterons pas un chantage" d'Erdogan

Le président du Conseil européen Donald Tusk a assuré vendredi que l'Union européenne n'acceptera pas le «chantage» du président turc Recep Tayyip Erdogan, qui a menacé d'envoyer en Europe des millions de migrants face aux critiques de l'offensive turque en Syrie. «Nous n'accepterons jamais que les réfugiés soient utilisés comme arme et pour nous faire chanter. C'est pour cela que je considère les menaces d'hier du président Erdogan comme absolument hors de propos», a déclaré M. Tusk, en visite à Nicosie.

Jeudi, au lendemain du lancement d'une offensive turque contre des secteurs tenus dans le nord de la Syrie par une milice kurde, M. Erdogan a mis en garde les pays européens qui ont vivement critiqué cette opération. «Si vous essayez de présenter notre opération comme une invasion, nous ouvrirons les portes et vous enverrons 3,6 millions de migrants», a-t-il menacé. La Turquie accueille 3,6 millions de réfugiés syriens sur son sol. Le flux de migrants depuis la Turquie vers l'Europe a considérable-

ment tari à la faveur d'un accord conclu en 2016 entre Ankara et l'UE. «La Turquie doit comprendre que notre principale préoccupation concerne le fait que ses actions peuvent mener à une nouvelle catastrophe humanitaire, ce qui serait inacceptable», a déclaré M. Tusk, à la suite d'une rencontre avec le président chypriote Nicos Anastasiades. «L'opération militaire unilatérale de la Turquie suscite de graves inquiétudes et doit s'arrêter».

Les préoccupations sécuritaires de la Turquie doivent être résolues via des moyens politiques et diplomatiques, une intervention militaire ne fera qu'aggraver les choses», a-t-il estimé.

«Au lieu de créer de la stabilité, cela ne fera qu'ajouter à l'instabilité de la région entière», a-t-il prévenu.

Lancée mercredi, l'offensive turque en Syrie cible des secteurs tenus par la principale milice kurde de Syrie, les Unités de protection du peuple (YPG). Considérée comme terroriste par Ankara, elle est soutenue par les Occidentaux.

POUTINE: L'opération turque en Syrie risque de raviver la menace de "Daech"



Le président russe Vladimir Poutine a dit craindre vendredi que l'opération de l'armée turque contre une milice kurde dans le nord-est de la Syrie provoque une résurgence du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) dans toute la région.

«Des milliers d'éléments de Daech détenus par les Kurdes risquent de recouvrer la liberté, c'est une menace réelle pour nous, pour vous, (car) où vont-ils aller et comment?», a déclaré M.

Poutine lors d'un sommet de pays ex-soviétiques à Achkhabad, au Turkménistan.

«Je ne suis pas sûr que l'armée turque puisse contrôler la situation ou le faire rapidement», a-t-il ajouté, selon des propos retransmis à la télévision d'Etat russe. Selon M. Poutine, «les Kurdes abandonnent les camps» où sont détenus les éléments de l'EI et ces derniers «sont en mesure de s'enfuir».

«Où vont-ils aller? A travers le territoire turc ou d'autres territoires? Plus profondément en Syrie sur des territoires sous le contrôle de personne et ensuite en Irak ou vers d'autres pays de la région?», a souligné M. Poutine vendredi.

Il a ainsi promis de «mobiliser les ressources des services spéciaux pour contrer l'émergence de cette nouvelle menace».

Lancée mercredi, l'offensive turque en Syrie cible des secteurs tenus par la principale milice kurde de Syrie, les Unités de protection du peuple (YPG).

Considérée comme «terroriste» par Ankara, elle est soutenue par les Occidentaux.

SYRIE: La question de sanctions européennes contre la Turquie est «sur la table»

Les Européens vont examiner «la semaine prochaine» la possibilité de sanctions contre la Turquie en représailles à l'offensive turque dans le nord-est de la Syrie, a annoncé vendredi la secrétaire d'Etat française aux Affaires européennes Amélie de Montchalin.

«Evidemment que c'est sur la table», a répondu Amélie de Montchalin à une question sur l'éventualité de sanctions européennes contre Ankara.

«Ce sera débattu au Conseil européen la semaine prochaine», a-t-elle ajouté sur la radio France inter.

La Turquie mène depuis mercredi une offensive contre la milice kurde des YPG, soutenue par les Occidentaux, qu'Ankara considère un «groupe terroriste».

L'assaut turc en Syrie a provoqué un tollé international.

«Vous imaginez bien qu'on ne va pas rester impuissant face à une situation qui non seulement est absolument choquante pour les civils qui sont soumis à cela, qui est choquante pour les Forces (démocratiques) syriennes qui ont depuis cinq ans accompagné les travaux de la coalition mais c'est surtout aussi choquant pour la stabilité de la région», a réagi la ministre française.

«La condamnation, elle est ferme mais elle n'est pas juste que (...) dans les mots».

On va agir», a-t-elle affirmé. La participation de la Turquie à l'Otan devrait-elle être suspendue, comme l'a suggéré l'ancien président français François Hollande? «Toutes ces discussions là vont avoir lieu au niveau européen».

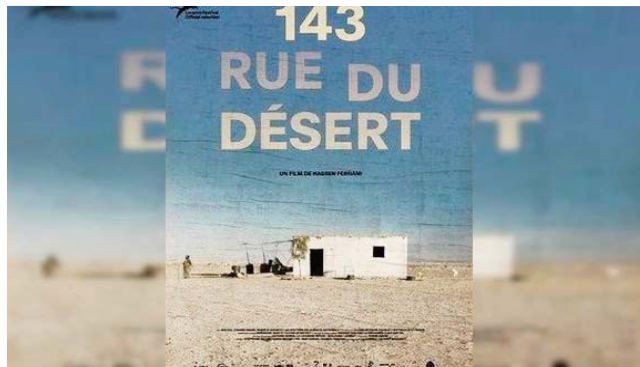
Aujourd'hui, rien n'est fermé parce que tout se discute», a répondu Amélie de Montchalin sans plus de précision.

CINÉMA

Les films «Abou Leïla» et «143 rue du désert» en compétition en France

Les longs métrages de fiction, «Abou Leïla» de Amine Sidi Boumediene et «143 rue du désert» de Hassan Ferhani ont été sélectionnés parmi une dizaine d'œuvres en compétition au 34e Festival Entrevues de Belfort (France) prévu du 18 au 25 novembre, annoncent les organisateurs.

Coproduction, algéro-franco-qatarie de 140 mn, «Abou Leïla» revient sur les événements tragiques des années 1990, à travers l'histoire des jeunes Samir, joué par Slimane Benouari, et Lotfi campé par Lyes Salem qui traquent dans le désert algérien Abou Leïla, un dangereux terroriste. Le film explore l'impact de la violence et ses traumatismes sur la société. Programmé en mai dernier à Cannes dans la section «Semaine de la critique», «Abou Leïla» est le premier long métrage de Amine Sidi Boumediene, après ses deux courts métrages, «Demain Alger?» et «El Djazira». Récemment, il a été projeté au 25e festival de Sarajevo (Bosnie Herzégovine). «143, rue du désert», premier long métrage de fiction de Hassan Ferhani, a été présenté en avant-première mondiale au 72e Festival de Locarno où il a reçu le «Prix du meilleur réalisateur émergent» et celui du «Jury junior». D'une durée de 100mn, cette production algéro-franco-qatarie, raconte l'histoire de Malika, gérante d'un modeste restaurant sur la route du désert, au fin fond du Sahara algérien,



et où se croisent routiers, aventuriers et autres voyageurs. Hassan Ferhani avait réalisé en 2016, «Fi rassi rond-point» (Dans ma tête un rond-point), un documentaire aux nombreuses distinctions en Algérie comme à l'étranger. Sorti en août dernier, «143, rue du désert» a également été

primé dans des festival en Egypte et en Corée du Sud. Créé en 1986, le festival Entrevues est dédié au jeune cinéma novateur et indépendant. Une section court et moyen métrages comptant treize films est également ouverte à la compétition de cette 34ème édition.

DÉCÈS Le comédien Mohamed Djeghflia n'est plus



Le comédien Mohamed Djeghflia est décédé mercredi à l'âge de 60 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris de l'association lumières cinématographiques.

Le défunt a laissé derrière lui un actif riche en œuvres théâtrales dans lesquelles il avait excellé avec ses compagnons d'art à l'instar de Naouel Zaater, Farida Karim,

Lynda Yasmine et Morad Zirouni. Feu Djeghflia avait d'autres participations au petit écran dont le film «Ayadi El ward» du réalisateur Omar Lekam dont il a écrit le scénario et y a joué comme acteur. Le regretté, Mohamed Djeghflia sera inhumé jeudi après la prière de Dohr au cimetière de Ber-raki.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'habitat, de l'Urbanisme et de la ville
Direction des Equipements Publics
Wilaya d'Adrar
N.L.F : 0002.01.01.5000.581

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale N°: 24/2019 dans le cadre de l'opération :

Construction et Equipement de 50 Classes Au Profit Des Ecoles Coraniques A Travers la Wilaya D'Adrar publié dans les quotidiens : الحياة en date du 25/06/2019 et DK NEWS en date du 25/06/2019.

Après évaluation des offres élaborée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, le projet a été attribué provisoirement à :

Lot	Etablissement	NIF	MONTANT	DELAI DE REALISATION	NOTE TECHNIQUE	OBSERVATION
Lot n°12 Commune Timokten	LAHACHMI ISMAIL	1981 011 300 52445	5 653 348,48 DA	02 mois	48,00	moins disant
Lot n°23 Commune de Ksar Kaddour			INFRUCTUEUX			
Lot n°25 Commune de Timiaoutine			INFRUCTUEUX			

Les soumissionnaires non retenus sont autorisés de se rapprocher du service marché de la direction des équipements publics de la wilaya d'Adrar afin de consulter les résultats de l'évaluation des offres durant une période de trois (03) jours à compter de la date de la première publication du présent avis d'attribution provisoire conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les 10 jours à compter de la première publication du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P) ou l'un des quotidiens nationaux, auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Adrar et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics. Si le 10^{ème} jour coïncide avec un jour férié, ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

DK NEWS

Anep : 1916021620 du 12/10/2019

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère De la Santé De la Population et de la Réforme Hospitalière

Direction de la Santé et de la Population De la Wilaya de Djelfa
Etablissement public Hospitalier Hassi bah bah
TEL. FAX : 027.96.53.04
NIF : 4080160001705300103
N° 03 /2019

AVIS RECTIFICATIF D'UN AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Suit à l'avis d'attribution provisoire paru dans les quotidiens nationaux :

- le 24/02/2019 en arabe dans le quotidien « Mihwer »,
 - le 23/02/2019 en français dans le quotidien « DK news ».
- Relatif à l'opération L'appel d'offres ouvertes N° 01/2019 pour l'acquisition des produits d'alimentation -
lot n° 03 : alimentation générale -

Le Directeur de l'EPH de hassi bah bah informe tous les soumissionnaires ayant participé à cet avis Qu'une erreur s'est glissée au niveau du montant du soumissionnaire retenu pour le LOT N03 « HAMIDI AHMED », il y a lieu de lire 5 246 000.00 DA au lieu de 5 981 000.00 DA.

Désignation du lot	Etablissement	NIF	Montant Maximum	Note technique	Motif du choix
lot n 03 : alimentation générale	HAMIDI AHMED	178170401411474	5.246.000.00 DA	30	Moins disant -le soumissionnaire doit livrer les produits en bonne qualité

DK NEWS

Anep : 1916021610 du 12/10/2019

11È FESTIVAL DE MUSIQUE SYMPHONIQUE: Une ambition toujours affirmée

L'OCDE a rendu public mercredi une «approche unifiée» pour la taxation du numérique et des multinationales, qu'elle présentera au G20 la semaine prochaine, afin de relancer les négociations entre les différents pays et parvenir à un accord politique d'ici juin prochain.

Le Festival culturel international de musique symphonique (Fcims) revient dans sa 11ème édition en poursuivant le même objectif de perpétuer les échanges avec les «grandes nations» de la musique classique et ouvrir les champs culturels algériens sur l'universalité pour familiariser davantage le public algérien, plus nombreux chaque année, avec cette musique savante.

Prévu du 12 au 17 octobre à l'Opéra d'Alger, ce festival, un des plus attendus de la scène artistique, a gagné en popularité jusqu'à pouvoir attirer près de «dix mille spectateurs» ces dernières années, selon les organisateurs.

Grâce aux échanges culturels avec des pays où la musique symphonique relève de la tradition, cet événement a pu rassembler, sur l'ensemble des éditions, une cinquantaine de pays, parmi eux ceux qui ont fait le choix de délocaliser les concerts hors d'Alger, confirmant à chaque fois l'intérêt du public. L'Ukraine, l'Italie, la Tchéquie ou la Chine, entre autres pays plusieurs fois invités à ce festival, tiennent à accompagner cet événement en étant présents, dans d'autres villes d'Algérie, durant le festival mais aussi à travers la programmation de concerts consacrés à de grands compositeurs, au grand bonheur du public algérien.

L'Orchestre de l'Opéra d'Alger, qui compte actuellement une soixantaine de musiciens triés sur le volet, sera dirigé par le jeune Lofli Saïdi qui a participé au Festival depuis sa création comme musicien-violoniste.

Le festival de musique symphonique, institué en 2009 après le lancement, en 1992, de l'Orchestre symphonique national (Osn) sous l'impulsion du regretté maestro Abdelwahab Salim (1931-1999), est passé sous la baguette de Amine Kouider de 2001 à 2008, puis de 2014 à 2019. Depuis 2016 l'Orchestre de l'Opéra d'Alger s'est substitué à l'Osn.



«Assurer la pérennité de l'Orchestre de l'Opéra d'Alger»

«Diffuser la musique universelle à travers l'Algérie et promouvoir le patrimoine musical national», sont parmi les objectifs du Festival de musique symphonique dont l'esprit continue d'être présent à travers les prestations, dans l'intervalle de deux éditions, de l'Orchestre de l'Opéra d'Alger.

A travers la multiplication des tournées en Algérie, l'Orchestre de l'Opéra d'Alger sous la direction de Amine Kouider, s'est investi dans un programme visant à la vulgarisation de la musique classique pour mieux la fixer dans le paysage culturel algérien. La programmation des concerts pédagogiques destinés aux enfants obéit au même souci: le genre classique est décortiqué jusqu'aux

origines des instruments pour permettre une meilleure adaptation au registre de cette musique savante, réputée difficile d'accès aux profanes.

La création en 2017, de l'Orchestre de jeunes de l'Opéra d'Alger avec sa trentaine d'instrumentistes issus des différents instituts régionaux de musique, que le regretté Rachid Saouli avait regroupés, viendra conforter l'option prise sur l'ouverture sur l'universalité.

Avec une moyenne d'âge de 20 ans, sa raison d'être est d'«assurer la pérennité de l'Orchestre de l'Opéra d'Alger», avant de pouvoir «doter chaque grande ville d'Algérie de son propre orchestre symphonique», autre objectif que poursuit le festival, selon les organisateurs.

OUARGLA: La formation d'une relève pour une meilleure sauvegarde de la chanson du terroir

La formation des jeunes talents revêt une importance pour l'émergence d'une véritable relève dans le domaine de la musique et de la chanson du terroir dit «Mahali» (local) de la région d'Ouargla, estimant des artistes locaux.

L'encadrement pédagogique spécialisé des jeunes talentueux dans le domaine de la musique et de la chanson locales contribuera à sauvegarder ce patrimoine artistique, en lui donnant une autre dimension, a-t-on souligné en marge de la 1ère édition des journées du folklore, de la chanson locale et du chant bédouin, qui vient de prendre fin à la Maison de Culture Moufidi Zakaria.

«Il faut bien réfléchir aujourd'hui à la création d'un conservatoire de musique à Ouargla dédié à la formation des jeunes artistes-musiciens et instrumentistes de cette région du pays, leur permettant de reprendre le flambeau et de poursuivre le parcours des pionniers de cet art ancestral modernisé», a affirmé Ismail Benazouz, enseignant de musique et animateur radio et télévision.

La démarche permettra aussi d'améliorer la qualité du produit artistique destiné au grand public, a-t-il poursuivi. Interrogé sur l'avenir de la chanson locale, Ilyes El-Idrissi, chanteur et enseignant de musique, soutient que la nouvelle génération est «appelée à redonner un nouvel

essor à cet art, en garantissant la continuité», ajoutant que l'organisation de telles manifestations culturelles et artistiques contribuera à la promotion de la chanson locale, sans oublier, dans ce sens, le rôle pivot attendu des médias, surtout la radio locale.

Pour sa part, Lahcen Zergoune, une vedette de la chanson Ouarglie, a mis l'accent sur la nécessité de former les jeunes pour pouvoir avancer dans l'amélioration de ce genre musical typique des régions de Oued-Mya et Oued-Righ, en créant une liaison entre l'authenticité et la modernité.

Plus apprécié dans les fêtes familiales, la chanson «Mahali Tarabi» possède un large public non seulement dans la wilaya d'Ouargla mais aussi dans d'autres wilayas et même dans les pays voisins, indique M. Zergoune, ajoutant, à ce propos, que les chansons diffusées sur les réseaux sociaux enregistrent un nombre important de vues.

Ce genre de chanson est caractérisé par ses mélodies qui utilisent une gamme spécifique, notamment le maqam arabe «El-Hijaz» et autres, selon Mohamed Abaz, chanteur spécialisé dans la chanson locale berbère, qui a aussi évoqué le côté éducatif de la chanson ouarglie, en donnant un message saint, positif et noble aux auditeurs. Dans le même contexte, Ali Bechneb, poète, musicien et chanteur, a mis en relief



l'impact des belles paroles dans la transmission de certains conseils à caractère social et éducatif, en rapport à la vie quotidienne et l'amour du pays.

Malgré la présence timide du public, le charme de cette musique populaire a opéré, grâce aux vedettes de la chanson Ouarglie qui ont réussi lors de cette manifestation culturelle, qui a fait aussi une escale à Touggourt et El-Hadjira, à créer une ambiance conviviale, a affirmé le commissaire du festival et directeur de la Maison de Culture Moufidi-Zakaria, Saïd Ouahbi Madani.

La 1ère édition des journées du folklore, de la chanson locale et du chant bédouin, à laquelle ont pris part la semaine dernière, de nombreux artistes venus des quatre coins de la wilaya, a été une occasion pour donner un nouveau souffle à cet art lyrique et musical, a-t-il conclu.

TLEMCCEN: Un concours national de calligraphie fin octobre courant

Le 3ème concours national de calligraphie est prévu du 26 au 30 octobre courant à Tlemcen, a-t-on appris jeudi des organisateurs.

Initiée par le musée public national de calligraphie islamique de Tlemcen, cette édition verra la participation de 14 calligraphes des wilayas de Tlemcen, Alger, Adrar, Ouargla, Sétif et Oum El Bouaghi, a indiqué le responsable de cet établissement, Ahmed Lasnoui.

La manifestation portera sur la réalisation de travaux de calligraphie arabe s'inspirant de diverses thématiques comme les événements du 17 octobre 1961 et le déclenchement de la guerre de libération nationale. Les trois meilleures œuvres seront sélectionnées par un jury composé d'universitaires et artistes primés à l'échelle internationale sur la base de critères liés à la beauté de l'œuvre, aux techniques graphiques, au choix des couleurs et autres.

Le même responsable a déclaré que cette édition sera marquée par la programmation de communications sur la calligraphie arabe, un concours de la meilleure banderole publicitaire sur le thème de calligraphie, des ateliers pour enfants animés par des membres du jury pour leur apprendre les principes de base de l'écriture des lettres en calligraphie. Cette manifestation vise à faire connaître cet art et son utilisation dans les arts plastiques et à faciliter l'échange d'idées et d'expériences entre participants, a-t-on indiqué.

CINÉMA

Décès de l'actrice française Marie-José Nat

L'actrice française Marie-José Nat, ayant campé le rôle de Ferroudja dans le film «L'opium et le bâton», est décédée jeudi à Paris à l'âge de 79 ans des suites d'une longue maladie, annonce des médias français. Né en 1940 en Corse (France) de père algérien, Marie-José Benhalassa de son vrai nom, avait commencé sa carrière d'actrice en 1956 dans «Crime et châtiment» du réalisateur Georges Lampin, avant de camper Ferroudja dans le film «L'opium et le bâton», adapté en 1969 du roman du même nom de Mouloud Mammeri par le réalisateur Ahmed Rachedi. En 1974 Marie-José Nat avait reçu le Prix d'interprétation féminine du Festival de Cannes pour son rôle dans le film «Les violons du bal» du réalisateur Michel Darch. Durant sa carrière, elle a joué dans une vingtaine de pièces de théâtre et une trentaine de films dont «La nuit du destin» (1997) du réalisateur algérien Abdelkrim Bahloul. En plus du cinéma, du théâtre et de la télévision, Marie-José Nat avait publié deux roman-photo «L'amour est un songe» (1955) et «Notre amour est sans issue» (1957).



Programme de la soirée

TF1 20:05

Danse avec les stars



Deux des dix célébrités ayant accepté de participer à cette dixième saison ont déjà quitté la compétition. Les huit personnalités restantes se produisent sur le parquet, toujours sous le regard expert de Chris Marques, Jean-Marc Généreux, Patrick Dupond et de Shy'm. Accompagnés de leur danseur professionnel attiré, les concurrents dévoilent ainsi le résultat d'une semaine d'entraînement intensif pour maîtriser une danse comme le jive ou encore le quickstep. A l'issue de la soirée, un couple sera éliminé.

France 2 20:00

La course des champions



De nuit, dans l'enceinte du Stade de France, à Saint-Denis, se déroule une poursuite entre un coureur amateur et un champion. Objectif : le coureur doit franchir cinq obstacles spectaculaires qui peuvent lui rapporter de 2 500 à 50 000 euros. S'il termine le parcours, il pourra alors tenter l'ultime challenge pour tenter d'empocher 100 000 euros. Mais deux minutes après le départ du candidat, le champion entre dans la course. Des célébrités participent à l'émission comme Jérémie Gachet, champion de France de course en montagne par équipe, et se démentent par des associations. Ils sont en binôme avec un athlète confirmé ou seuls et ont la possibilité de se relayer à tout moment pour franchir les obstacles.

France 3 20:00

Les murs du souvenir

Réalisateur : Sylvie Ayme
Avec : Gaëlle Bona, David Kammenos



Alors qu'elle est en pleine procédure de divorce au Palais de justice, la capitaine de police Clara Merisi est prévenue qu'à l'occasion d'une rénovation, une momie - en uniforme SS - a été découverte emmurée dans un vieil immeuble de Colmar. Avec son adjoint Guillaume Barrot, elle prend aussitôt contact avec François Gilbert, historien et anthropologue judiciaire, pour l'accompagner dans son enquête. Celui-ci est formel : l'homme a été assassiné il y a plus de 70 ans et c'est un « malgré-nous », un Alsacien enrôlé de force dans l'armée allemande.

CANAL+ 20:00

L'intervention

Réalisateur : Fred Grivois
Avec : Alban Lenoir, Olga Kurylenko



Le 23 février 1976, à Djibouti, dernière colonie française en Afrique, deux hommes armés pénètrent dans un bus scolaire, forçant le chauffeur à se rendre en Somalie. Après une intervention militaire, le bus se retrouve bloqué dans le désert, à quelques mètres de la frontière somalienne, fermée. A son bord, les deux hommes détiennent plusieurs enfants en otages. Alors qu'à Paris, la capitaine de gendarmerie André Gerval est chargé de former un commando d'élite, à Djibouti l'institutrice Jane Andersen, alertée, se rend sur les lieux de la prise d'otage.

6 20:05

Instinct

Réalisateur : Jim McKay
Avec : Alan Cumming, Bojana Novakovic



Dylan et Lizzie sont chargés d'enquêter sur la mort suspecte d'un acteur, surveillée alors qu'il se produisait dans un spectacle pour enfants. Les premiers éléments prouvent qu'il a été empoisonné. Dylan fait appel aux connaissances en la matière de son ami, Julian. Un deuxième meurtre, lié au premier, oriente les enquêteurs sur la piste d'un tueur à gages qui s'en prend aux acteurs d'un film qui a été tourné au Maroc il y a quelques années. Il s'agirait en réalité d'une vidéo de propagande.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2285

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

3	5		2	6																
		8			1															
	5		6	3																
1	4			9																
	3		9		8															
5	2	7	1																	
			2		3															
4	2	1			7		3	7												
					1	4			3											



«L'homme est moins lui-même quand il est sincère, donnez-lui un masque et il dira la vérité.»

Oscar Wilde

Mots croisés n°2285

- Horizontalement :**
- 1 - Dans l'ensemble
 - 2 - Donner un caractère très "nouveau-monde"
 - 3 - Sortie de couche - Maintienne dans son état
 - 4 - Petit carré - Soutenu
 - 5 - Ancien mollusque - Entre titre et matière
 - 6 - Sujet bien familial - Amènera vers la fin - Parfait
 - 7 - Hollandais en bout - Singe à queue penante
 - 8 - Instrument de ménestrel - Persiflage
 - 9 - Coula à flots
 - 10 - Principauté du golfe persique - Escabeau à plateau tournant
- Verticalement :**
- A - Propos flatteur
B - La belle verte
C - Fils de la belle-soeur - Souterrain fortifié
D - Chapelet d'années - Gonflement anormal
E - Poufferais - Nid d'espions tentaculaire
F - Numéro 89 en petit - Emergences - Elu pour l'agenda
G - Piquerais plusieurs fois
H - Il se mit son père à dos - Terrains pour fleaux
I - Déposée sur le tapis - Jetée
J - A droite sur la carte - Propre à la colonne
K - Donc à compter désormais - Patrie de Guillaume Tell
L - Associez-vous, elle tiendra la caisse

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												



FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DES LUTTES ASSOCIÉES : Collège technique national samedi à Alger

La Fédération algérienne des luttes associées (FALA) tiendra son collège technique national pour le compte de l'année 2019, samedi (9h00) au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales de Souidania (Alger), a appris l'APS jeudi de l'instance fédérale.

Plusieurs thèmes seront à l'ordre du jour de ce collège technique national qui verra la participation de représentants des ligues à travers les différents wilayas ainsi que l'ensemble des entraîneurs et techniciens en activité.

L'évaluation du bilan des équipes nationales pour l'année 2019 et la présentation du programme de la saison prochaine seront à l'ordre du jour.

La formation continue des juges arbitres, le règlement des compétitions et l'élaboration du programme des équipes nationales, seront également abordés à l'occasion du collège technique national de la FALA.

CROSS DU CHALLENGE DU NOMBRE: Large participation des éléments de l'ANP à Ouargla

Une large participation de coureurs, tous âges confondus, représentant les différentes directions et unités militaires, a marqué le cross du Challenge du nombre de l'Armée nationale populaire (ANP), qui s'est déroulé jeudi au complexe sportif de la 4ème région militaire (RM) à Ouargla.

Cette manifestation sportive, dont le coup d'envoi a été donné par le chef d'Etat-major de la 4ème RM, le général Amar Zaïmi, au nom du commandant de la 4ème RM, s'est déroulée sur des parcours de 7 km, 10 km et 12 km pour les diverses catégories d'âge.

Dominé par les éléments de la 94ème compagnie de Police militaire, ce Challenge du nombre de l'ANP, qui a été sanctionné par une cérémonie de remise de médailles et de titres d'encouragement aux vainqueurs, a donné lieu aux résultats suivants :

Catégorie des moins de 28 ans :

- 1/-Djoudi contractuel Athmane Ziz (94ème compagnie de police militaire)
- 2/- Caporal contractuel Korchi Abdelakder (/)
- 3/-Caporal contractuel Benaïssa Karboussi (/)

Catégorie des 28 à 35 ans :

- 1/-Yazid Ghedioui (94ème compagnie de police militaire)
- 2/-Lotfi Touakchiya (/)
- 3/-Abdelhalim Redjimi (groupe territorial de Gendarmerie Nationale)

Catégorie des plus de 35 ans :

- 1/- Nabil Ati (commandement de l'air)
- 2/- Merouane Chafai (groupe territorial de G.N)
- 3/- Rachid Fetaïtia (hôpital militaire régional d'Ouargla).

APS

JEUX AFRICAINS 2019 / HALTÉROPHILIE : L'Algérie récupère trois médailles d'or et six argent

L'Algérie a récupéré trois médailles d'or et six en argent du tournoi d'haltérophilie comptant pour les Jeux africains-2019 qui se sont déroulés au mois d'août dernier au Maroc, a-t-on appris vendredi de la Fédération algérienne de la discipline (FAH).

Ces médailles sont revenues à l'Algérie après le contrôle antidopage positif effectué sur cinq athlètes égyptiens ayant pris part aux Joutes continentales. D'ailleurs, la Fédération égyptienne, qui a publié les noms des cinq haltérophiles dopés, a été suspendue par l'instance internationale de la discipline pour une durée de deux années, en attendant le résultat de l'appel introduit par les Égyptiens, alors que le Comité olympique égyptien a aussi suspendu provisoirement sa fédération, en attendant les résultats de l'enquête qu'il a diligentée. Les médailles récupérées par l'Algérie ont été attribuées à Rabah Chouiya (+109 kg), Seriak Nafaa (73 kg) et Hireche Bouchra Fatma-Zohra (87 kg). Dans sa catégorie, Rabah Chouiya, détenteur de trois argent lors du concours de Rabat grâce à ses 160 kg (arraché), 195 kg (épaulé-jeté) et 355 kg (total), récupère trois breloques en or, revenues dans un premier temps à l'Égyptien Abderrahmane Al Sayed, contrôlé positif. Par ricochet, les médailles d'ar-



gent de la catégorie échoient au Nigérien Abdul Tijani et celles en bronze au Marocain Lagsir Badr-Eddine.

La moisson de Nafaa Seriak (73 kg) a été aussi bonifiée de trois médailles d'argent que l'Égyptien Ibrahim Moustafa (suspendu) avait remportées sur le plateau qui avait sacré l'Algérie de trois bronze, avec les charges qu'il avait réussies à Rabat.

Les médailles d'or de la catégorie avaient été gagnées par le Tunisien Karem Ben Hnia, alors que le Marocain Abderrahim Moum, 4e lors du

concours, monte à la 3e place et prend trois bronze.

De son côté, Hireche Bouchra Fatma-Zohra a vu ses trois médailles de bronze changer de couleur pour passer à l'argent, après le contrôle positif de l'Égyptienne Samar Hossein.

Les médailles d'or de cette dernière sont revenues de droit à la Camerounaise Clementine Noubissi, tandis que la Marocaine Samira Ouass, 4e en août dernier, se hisse à la 3e marche du podium et prend trois bronze. Grâce à ces nouvelles bre-

loques, l'haltérophilie algérienne a gagné deux places et remonte à la 5e position avec 3 or, 9 argent et 3 bronze au classement des médailles de la discipline, dominé toujours par l'Égypte (31 or).

Les autres haltérophiles égyptiens contrôlés positifs lors des derniers Jeux africains au Maroc sont Sara Ahmed Samir (76 kg) et Farag Salma (81 kg). La récupération, par les haltérophiles algériens, de ces breloques ont également permis à l'Algérie de terminer sur le podium au classement général des médailles, chipant la 3e position à l'Afrique du Sud, en attendant la confirmation par écrit de la Confédération africaine d'haltérophilie et la notification du Comité d'organisation marocain des Jeux. En comptabilisant ces nouvelles consécutions, l'Algérie totalise 125 médailles (36 or, 35 argent et 54 bronze), devant l'Afrique du Sud avec 36 or, 26 argent et 25 bronze.

La première place restera aux Égyptiens avec notamment 97 or, suivis des Nigériens (46 or).

ATELIER NATIONAL SUR L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT: Accord sur la coopération intersectorielle et le renforcement des lois

L'établissement des perspectives de coopération et de partenariat entre les secteurs du domaine du sport aux niveaux national, régional et international et l'enrichissement du système législatif pour faire face à toute forme de corruption dans ce domaine sont les principales recommandations ayant sanctionné l'atelier national sur l'intégrité dans le sport, organisé les 8 et 9 octobre à l'École supérieure de police (ESP) Ali Toussi (Alger), indique un communiqué de la direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Cette rencontre s'est déroulée en présence d'experts de la DGSN, de la Gendarmerie nationale et de la justice, outre des représentants d'Interpol, du Comité international olympique (CIO) et du comité olympique algérien (COA).

Les participants à cet atelier ont convenu, au terme des travaux, de la nécessité «d'établir les perspectives de coopération et de partenariat entre les différents secteurs du domaine du sport

aux niveaux national, régional et international, en vue d'asseoir une plate-forme nationale de lutte contre toute forme de corruption dans le sport, et d'enrichir la législation pour faire face à tous les crimes de corruption en milieu sportif, à travers l'enrichissement du code pénal algérien dans le but de permettre aux autorités disciplinaires et judiciaires de traiter ce genre d'affaires».

Dans ce contexte, ils ont recommandé «l'encouragement de toutes les activités de sensibilisation, de formation et éducatives, en vue de promouvoir la pratique du sport dans la société dans un climat d'intégrité», selon le même communiqué.

Cette session de formation s'est référée à des thèmes techniques spécialisés portant sur le renforcement, aux niveaux national et international, des capacités et de la formation des enquêteurs dans les affaires d'intégrité dans le domaine de sport, pour faire face, de manière adaptée, aux tentatives de manipulation

des compétitions sportives et garantir les moyens de détection, de lutte et de signalement des cas de corruption dans le sport.

Les participants ont qualifié de «riche» cette session de formation, car elle leur a permis l'acquisition d'aptitudes et de techniques modernes, en vue de réaliser des enquêtes efficaces dans le domaine du sport et présenter des résultats étayés de preuves scientifiques, soulignant que certaines enquêtes dans les affaires de manipulation des compétitions sportives sont à caractère transnational, ajoute la même source.

Cet atelier de formation, initié par la DGSN dans le cadre du partenariat stratégique entre le CIO et Interpol, s'inscrit dans le cadre du programme des deux institutions pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, au profit des acteurs au niveau des organismes chargés de l'application de la loi.

COURSE «CHALLENGE DU NOMBRE» 2019-2020:

Forte participation de coureurs de différentes catégories à Alger

Près de 500 coureurs des deux sexes ont participé à la course «Challenge du nombre» organisée jeudi au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales militaires de Ben-Aknoun (Alger), pour le compte de l'ouverture de la saison sportive militaire 2019-2020.

Réservée aux athlètes du Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales militaires de Ben-Aknoun, cette compétition a concerné trois catégories d'âge :

moins de 28 ans, entre 28 et 35 ans, et plus de 35 ans, outre la catégorie féminine.

Chez les moins de 28 ans, la course de 12 km a été remportée par Amar Moumen devant Abdeldjebbar Djebbari et Mohamed Belhaoues.

Pour la catégorie 28-35 ans, Said Hidroug a franchi la ligne d'arrivée, après 8 km de course, à la première place, suivi par Hachemi Berkani (2e) et Arous Hani (3e).

Dans l'épreuve des 6 km, réservée aux plus de 35 ans,

Ibrahim Mettali est monté sur la plus haute marche du podium, devant Sami Chaghi (2e) et Abdelkader Zerouali (3e).

Enfin chez les dames, le titre est revenu à Firouz Zeli, après avoir remporté la course de 4 km devant Fatima Benacer (2e) et Zahra Benoua (3e).

Le lancement officiel de cette manifestation a été présidé par le Général Griche Omar, chef du service des sports militaires relevant du Département Emploi et Préparation de l'état-major de l'Ar-

mée nationale populaire (ANP). Dans son allocution d'ouverture, le Général Griche a souligné que le sport militaire vise, à travers ses différents programmes, à concrétiser des objectifs basés essentiellement sur la préparation sportive ainsi que l'aptitude physique et mentale des éléments de l'armée, et ce en application des orientations du Haut commandement de l'ANP visant la généralisation de la pratique sportive dans les rangs de l'armée.

AMICAL (ALGÉRIE - RD CONGO 1-1) : Coup d'arrêt pour les Verts

L'équipe nationale de football, sacrée championne d'Afrique, a enregistré un coup d'arrêt en se faisant accrocher jeudi soir face à la RD Congo 1 à 1, en match amical préparatoire disputé au stade Mustapha-Tchaker de Blida.



Les Verts, dont le onze de départ été largement remanié, n'ont pas mis beaucoup de temps pour trouver la faille.

Profitant d'un mauvais dégagement du portier congolais Parfait Mandanda, l'attaquant Islam Slimani est parvenu à ouvrir le score d'un tir du pied gauche (6e).

Le meilleur buteur en activité du Club Algérie signe par l'occasion son 30e but sous le maillot national en 65 sélections, et revient à six réalisations du meilleur buteur de l'équipe nationale Abdelhafid Tassafout (36 buts).

Loin de se décourager, la RD Congo est remontée d'un cran pour refaire son retard.

Les Congolais auraient pu égaliser à la 19e minute : le coup franc direct botté par Kakuta a été sauvé miraculeusement par le portier Azzedine Doukha, qui a remplacé le N.1 Rais M'bolhi.

Se cantonnant inexplicablement en défense, la sélection algérienne allait concéder le but d'égalisation face à une équipe congolaise complètement déchaînée.

Profitant de la fébrilité défensive des Verts, Bakambu ne s'est fait par prier pour reprendre victorieusement de la tête (25e), et remettre logiquement les pendules à l'heure.

La RDC, huitième de finaliste à

la dernière CAN-2019 en Egypte, aurait pu prendre l'avantage à plusieurs reprises face à une équipe algérienne, loin d'être créative.

La nécessité d'opérer des changements en vue de la seconde période est devenue inéluctable.

Après la pause, les Algériens ont légèrement dominé les débats mais sans pouvoir pour autant prendre le dessus, pêchant par un excès de précipitation et un manque de concentration qui ont fait le bonheur des Congolais, mieux organisés.

Dans l'objectif d'inculquer un sang nouveau, Belmadi a apporté pas moins de six changements durant cette deuxième mi-temps, dont l'entrée remarquée et attendue de Riyad Mahrez, mais l'adversaire d'en face a fini par annihiler les quelques tentatives des Verts, dont le jeu s'est avéré stérile.

Il s'agit de la première contre-performance de l'équipe nationale à domicile depuis l'arrivée à la barre technique de Djamel Belmadi, en août 2018, en remplacement de Rabah Madjer. Toutefois, l'Algérie enchaîne un 14e match sans défaite.

L'équipe nationale disputera un second match amical mardi prochain face à la Colombie, au stade Pierre-Mauroy de Lille (France, 20h00 algériennes) dans ce qui

sera un véritable test révélateur pour les champions d'Afrique.

Fiche technique

Fiche technique du match amical Algérie - RD Congo 1-1 (mi-temps : 1-1), disputé jeudi soir au stade Mustapha-Tchaker de Blida :

- Affluence nombreuse, temps clémente, pelouse en bon état.

- Arbitrage du Niger conduit par Ahmadou Alou Moussa, assisté de ses compatriotes Yahaya Gado Mahamadou et Abdou Garba Soufia

- Buts : Algérie : Slimani (6e)

RD Congo : Bakambu (25e)

- Avertissements : RD Congo : Masuaku (34e), Mbemba (77e)

Les équipes :

Algérie : Doukha (Oukidja, 46e), Tahrat, Bensebaini, Abdellaoui (Chetti, 83e), Hassani (Attal, 71e), Ferhat (Mahrez, 67e), Brahimi (Belaïli, 75e), Guedioura, Benrahma (Boudaoui, 63e), Bannacer, Slimani

Entraîneur : Djamel Belmadi
RD Congo : Mandanda, Mbemba, Masuaku, Boatka, Ava Dongo, Moke, Mpoku (Kayembe, 90e+1), Kebano (Muleka, 73e), Bakambu, Bolasis (Moutousamy, 66e), Kakuta (Akomo, 62e)

Entraîneur : Christian N'sengi.

SÉLECTION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL/CLASSEMENT HISTORIQUE DES BUTEURS: Slimani dépasse Madjer et menace Tassafout

L'attaquant Islam Slimani, auteur jeudi soir de son 30e but avec l'équipe nationale de football en amical face à la RD Congo (1-1) au stade Mustapha-Tchaker de Blida, a dépassé Rabah Madjer (29 buts) au classement historique des buteurs des "Verts" et revient à six réalisations du meilleur buteur de tous les temps, Abdelhafid Tassafout (36).

Très en verve, Slimani a ouvert le score dès la 6e minute de jeu. Le joueur de 31 ans a récidivé un mois après avoir donné la victoire sur penalty à la sélection algérienne le

9 septembre dernier en amical face au Bénin (1-0) au stade 5-Juillet d'Alger.

Le sociétaire de l'AS Monaco (Ligue 1 française) accuse un retard de six banderilles sur la première place, occupée depuis deux décennies par Abdelhafid Tassafout qui avait porté le maillot national entre 1990 et 2002.

L'ancien joueur vedette des "Verts", Rabah Madjer, a été relégué à la 3e place au classement (29 buts), suivi par Lakhadar Belloumi (27) et Djamel Menad (25).

Arrivé cet été à Monaco



pour un prêt d'une saison en provenance de Leicester City (Angleterre), Slimani n'a pas tardé à démontrer ses qualités en inscrivant quatre buts et délivrant cinq passes décisives.

L'ancien buteur du Sporting Lisbonne (Por-

tugal) est nommé pour le titre de meilleur joueur du championnat de France du mois de septembre, en compagnie de l'attaquant nigérian de Lille Victor Osimhen (2 buts et 2 passes décisives) et du défenseur du FC Nantes, Nicolas Pallois.

Déclarations

► **Djamel Belmadi (sélectionneur/Algérie)** : «Nous avons manqué un peu de rythme face à une équipe congolaise qui joue vite. Nous aurions pu mieux faire. Il y a des joueurs qui avaient la possibilité de se montrer, ils l'ont clamé mais c'était difficile pour eux. Je n'aime pas citer des joueurs mais j'attendais plus de certains d'entre eux.

Nous avons un problème avec la stabilité. On veut toujours de nouveaux joueurs, de nouveaux systèmes...Pourquoi vouloir toujours changer ? Les places sont chères. L'idéal pour moi est quand on change, on ne voit pas trop de différence. L'adversaire du jour était difficile à manier, il a des statistiques intéressantes, il avait atteint la demi-finale de la CAN à deux reprises ces dernières années, je n'enlève pas son mérite, les Congolais étaient bien organisés. Il y avait de la frustration, mais je n'ai pas l'habitude de blâmer mes joueurs. J'ai hâte de voir leur réaction lors du second match amical face à la Colombie (mardi 15 octobre à Lille, Ndlr). Concernant la pelouse, elle était jouable, les jardiniers on fait un très bon travail».

► **Christian N'sengi (sélectionneur/RD Congo)** : «Je suis très heureux de rencontrer l'Algérie mais ce qui me plaît c'est son système de jeu et la personnalité de Belmadi. Je suis en train d'assurer l'intérim avec cette équipe, avec l'objectif de construire un groupe solide. Le résultat est prometteur pour les garçons, j'espère qu'on montera en puissance. J'ai dirigé sept séances d'entraînement avec des joueurs qui arrivaient séparément. Je suis fier de mon équipe, d'autant que nous avons réussi à tenir la dragée haute à l'Algérie, les joueurs ont fait le boulot».

► **Ramy Bensebaini (défenseur/Algérie)** : «Nous avons joué face à une belle équipe congolaise qui nous a mis en difficulté, ils étaient très bien organisés. Après une première période compliquée, nous avons pu revenir en deuxième mi-temps, malheureusement, nous n'avons pas réussi à marquer le deuxième but. C'était un bon test pour nous. Nous sommes champions d'Afrique, et chaque adversaire jouera à 200% face à nous.

Nous avons un statut à défendre. Maintenant, nous devons oublier ce résultat et penser au second test face à la Colombie qui sera d'une autre envergure face à une équipe mondialiste».

► **Zinédine Ferhat (milieu de terrain/Algérie)** : «La RD Congo nous a posé des problèmes. Il y a eu des points positifs et d'autres négatifs, nous devons tirer le maximum d'enseignements. C'est mon premier match en tant que titulaire sous la conduite de Belmadi, je suis là pour travailler et d'aller en avant».

► **Riyad Mahrez (attaquant)** : «La rencontre a été bonne contre une équipe très forte, et nous avons pu montrer de bonnes choses durant la partie. Certes, on n'a pu gagner ce match, mais par contre on n'a pas perdu, ce qui est une chose importante. On a fourni un bon rendement en première mi-temps, mais nous avons concédé un but qui a changé la physionomie de la rencontre. Nous avons joué contre une équipe complémentaire avec de bons joueurs. Cette rencontre nous sera bénéfique.

Quant à la seconde rencontre amicale contre la Colombie, elle sera différente comparativement aux matchs contre des équipes africaines. Comme d'habitude, nous allons préparer très sérieusement cette sortie pour qu'on soit au bon niveau et qu'on réalise un résultat positif».

► **Mehdi Tahrat (milieu de terrain)** : «On aurait aimé gagner ce match sur notre terrain et devant notre public contre la RD Congo, mais on n'a pu réaliser cet objectif devant une féroce équipe congolaise qui a fourni un bon match.

L'important est qu'on a réalisé une bonne rencontre de préparation. Nous nous préparons à montrer un meilleur visage pour le second match amical contre la Colombie».

► **Neeskens Kebano (milieu de terrain du RD Congo)** :

«Nous avons montré des aptitudes durant la première mi-temps de la rencontre. Même si nous avons encaissé un but au début du match, nous nous sommes rattrapés en égalisant.

L'équipe algérienne est revenue en force pendant la deuxième période du match, les joueurs ont formé une menace pour la défense congolaise notamment avec les remplacements effectués par l'entraîneur algérien. Dans l'ensemble, nous gardons beaucoup de points positifs de ce match amical, ce qui nous encourage pour les prochaines rencontres».

ALGÉRIE: Belmadi : «Prochain objectif, la qualification pour le mondial 2022»

Le sélectionneur de l'équipe nationale d'Algérie Djamel Belmadi a indiqué que le prochain objectif des Verts après le sacre africain l'été dernier en Egypte, est la qualification pour la phase finale de la Coupe du Monde 2022 au Qatar.

«Notre premier objectif est de nous qualifier pour Qatar 2022. La compétition préliminaire sera difficile, longue et semée d'embûches, mais nous avons un rang à tenir en tant que champions d'Afrique. Il va falloir se battre pour atteindre la phase finale.

Je m'attends à vivre des choses compliquées et extraordinaires tout au long du voyage.» a déclaré Belmadi au micro de la FIFA. La sélection algérienne sera fixée prochainement sur ses adversaires du second éliminatoire du mondial 2022.

Le coach national qui a réussi l'exploit de conduire les Verts vers le sacre final lors de la CAN 2019 aux dépens du Sénégal (1-0) le 19 juillet dernier au Caire, est conscient que son équipe est attendue au tournant et que le parcours des qualifications sera compliqué.

«Après une grande victoire, on constate souvent une baisse de forme. C'est là que les choses se compliquent. La preuve : le Cameroun n'a pas validé son billet pour la Russie et ses résultats en Coupe d'Afrique n'ont pas été très brillants. Il faut tirer les leçons de cet exemple avant d'entamer notre propre parcours en qualifications.» a-t-il souligné. Interrogé si ses ambitions se limitent-elles à la qualification ou avez d'autres objectifs en tête, l'ancien joueur de Manchester City a répondu : «Pour commencer, participer à la Coupe du Monde n'a rien d'une évidence.

Si nous atteignons la phase finale, nous ferons tout pour ne pas nous contenter d'un rôle de figurant au Qatar.

Mais avant ça, il faut cultiver notre culture de la gagne pour rester dans le Top 5 africain du Classement FIFA. C'est important car le tirage au sort dépendra en partie de notre position.» a-t-il affirmé.

En attendant les éliminatoires du mondial 2022, les coéquipiers du capitaine Riyad Mahrez vont entamer la campagne des qualifications de la CAN 2021 prévue en novembre prochain contre respectivement la Zambie le 14 novembre à domicile et le Botswana le 18 du même mois à Gaborone.

CAN-2021 (QUALIFICATIONS/1^{RE} ET 2^E JOURNÉES):

Algérie-Zambie le 14 novembre et Botswana-Algérie le 18 novembre (FAF)

Le match Algérie-Zambie comptant pour la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 aura lieu le jeudi 14 novembre à 20h00, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) sans communiquer le lieu de la rencontre.

Selon la même source, la Confédération africaine de football (CAF) a adressé à toutes les fédérations nationales concernées par les éliminatoires de la CAN-2021, la confirmation des dates et des heures de coup d'envoi des rencontres des 1^{re} et 2^e journées.

Le second match des éliminatoires de l'Algérie, championne d'Afrique en titre, se jouera le lundi 18 novembre contre le Botswana à 21h00 locales (20h00 algériennes) à Gaborone.

Outre l'Algérie, la Zambie et le Botswana, le groupe H des éliminatoires de la CAN-2021 comprend également le Zimbabwe.

Les deux premiers à l'issue de la phase de poules des éliminatoires se qualifient pour la CAN-2021 au Cameroun.

APS

LIGUE 1 (MISE À JOUR): L'USMA décidée à boycotter le derby face au MCA samedi (club)

La direction de l'USM Alger a pris une décision "irrévocable" de boycotter le derby de la capitale face au MC Alger, samedi au stade olympique du 5-Juillet (17h45), dans le cadre de la mise à jour de la 4^e journée du championnat de Ligue 1 de football.



"Nous avons décidé de boycotter le match face au MCA, c'est une décision irrévocable.

L'entraînement de l'équipe vient de se terminer, un autre est programmé demain samedi à 16h00 au stade Omar-Hamadi, donc nous n'allons pas nous présenter au 5-Juillet pour jouer le derby.

Les choses sont claires là-dessus : c'est inadmissible de programmer un derby en pleine date FIFA, sachant que la compétition est censée s'arrêter", a affirmé vendredi Amine Tirmane, porte-parole de l'USMA. La direction du

club a saisi la Ligue de football professionnel (LFP) pour le report de cette rencontre. Le champion d'Algérie sortant a justifié sa demande de report par le fait que ce derby soit programmé en pleine date FIFA, se basant dans sa requête sur l'article 29 des règlements généraux de la compétition de la Ligue 1, saison 2019-2020.

Le club de Soustara a également déploré l'absence de six joueurs, retenus actuellement dans différentes sélections nationales.

Il s'agit du gardien de but Sifour, Hamra, Khe-

maïssia, Benhamouda et Belarbi, présents en sélection militaire, ainsi que du Libyen Muaid Ellafi, appelé lui aussi en équipe nationale de son pays.

"Nous avons cinq joueurs et pas des moindres qui sont retenus actuellement par la sélection militaire, si maintenant la LFP ne reconnaît pas cette équipe, ce n'est pas le problème de l'USMA. C'est un peu de l'amateurisme ce qui a été fait, en dépit de deux demandes officielles qui ont été envoyées pour le report de cette rencontre", s'est-il plaint sur les ondes de la radio nationale. Avant d'en-

chaîner : "Si le match est maintenu et on ne se présentera pas, l'USMA sera logiquement sanctionnée, c'est à partir de ce moment-là que nous allons saisir les instances compétentes pour faire valoir nos droits, c'est une question de principe.

J'appelle les responsables du football national à revenir à la raison et à reporter ce derby pour le bien de tout le monde", a-t-il conclu.

Le Bureau fédéral de la FAF avait donné, lors de sa dernière réunion, un accord exceptionnel à la LFP pour programmer des matchs de mise à jour durant les dates FIFA.

SUPERCOUPE D'ALGÉRIE: USM Alger-CR Belouizdad le 2 novembre au stade 5-Juillet (LFP)

La rencontre de Supercoupe qui opposera le champion d'Algérie de la saison 2018/2019, l'USM Alger au vainqueur de la Coupe d'Algérie, le CR Belouizdad, est programmée pour le samedi 2 novembre au stade 5-

Juillet (Alger), a annoncé jeudi la Ligue de football professionnel (LFP) qui n'a pas communiqué l'heure du match. Le vainqueur de cette rencontre succédera au palmarès de l'épreuve à l'USM Bel-Abbès qui avait battu le

CS Constantine (1-0) lors de l'édition précédente disputée à Blida, grâce à un penalty dans le temps additionnel transformé par l'international Nabil Lamara, actuellement défenseur du MC Alger.

LIGUE 1 (4^E JOURNÉE) : Une mise à jour sous le signe de la polémique

Se jouera, se jouera pas ? La polémique enfle concernant le derby de la capitale entre le MC Alger et l'USM Alger, programmé samedi pour le compte de la mise à jour de la 4^e journée du championnat de Ligue 1 de football mais dont le déroulement est entouré de flou.

L'USMA a demandé en effet le report, arguant de la présence de six de ses joueurs en équipes nationales (cinq avec la sélection algérienne militaire et un avec la Libye), ce que la Ligue de football professionnel (LFP) refuse.

Les Usmistes (10es, 7 pts), secoués par la cinglante défaite concédée à Oran face au MCO (4-0), refusent aussi de jouer une rencontre aussi importante durant une date FIFA, une

décision prise lors de la dernière réunion du bureau fédéral de la FAF pour pouvoir apurer les matchs en retard et mettre à jour le calendrier du championnat.

De son côté, le MCA, vaincu depuis le début de la saison et co-leader en compagnie du CR Belouizdad (11 pts), veut jouer ce 10^{7e} derby algérois, toutes compétitions confondues, pour poursuivre sa belle série face à son «frère ennemi».

De son côté, le CRB, en duel à distance avec le MCA pour le poste de leader, retrouvera son jardin fétiche du 20-Août-1955 en accueillant l'US Biskra (5e, 9 pts), dans un match qui devrait, a priori, revenir aux locaux, avides de rachat après leur semi-échec concédé dans

le derby face au Paradou AC (0-0). La formation de Biskra, qui reste sur un succès à la maison face au CS Constantine (2-1), compte effectuer le déplacement à Alger avec l'intention de créer la surprise et confirmer son redressement.

Le Chabab, privé de son maître à jouer Amir Sayoud, suspendu, tentera de préserver son invincibilité et confirmer du coup ses ambitions de jouer les premiers rôles cette saison, après avoir souvent flirté avec la relégation lors des précédents exercices.

L'ASO Chlef, bon dernier avec un seul point seulement, n'aura plus droit à l'erreur si le club ne veut pas compromettre déjà son avenir parmi l'élite qu'il retrouve cette saison. La ré-

ception de la JS Kabylie (3e, 10 pts) sera une belle occasion pour les Chéliens pour se relancer et surtout décrocher leur première victoire de la saison.

L'entraîneur Samir Zouari, sur la sellette, aura l'occasion de sauver sa tête en cas de succès. Pour sa part, la JS Saoura (10e, 7 pts), vainqueur en déplacement du CABB Arreridj (2-1), accueillera l'un des mal classés, le Paradou AC (15e, 4 pts), avec la ferme intention de confirmer son réveil et mettre définitivement aux oubliettes son élimination en Coupe arabe. Le PAC, aux abois en championnat cette saison, sera certainement mis à rude épreuve et devra sortir le grand jeu pour revenir de Béchar avec un résultat positif.

Eriksen proposé au Real Madrid ?

Nos confrères de Marca affirment ainsi que la somme demandée par les Spurs se situe autour 25 millions d'euros. Un prix complètement dérisoire pour un joueur de cette qualité et qui ferait le plus grand bien à l'entre-jeu madrilène en difficulté lors de ce début de saison. Alors que Zidane rêve toujours de Pogba, la venue du Danois de 27 ans cet hiver à Madrid pourrait finalement satisfaire les différentes parties.



Aubameyang élu joueur du mois en Premier League

Pierre-Emerick Aubameyang a logiquement été élu vendredi meilleur joueur du mois de septembre en Premier League. L'attaquant gabonais a inscrit cinq buts en quatre matches avec Arsenal sur cette période, marquant contre chacun des adversaires des Gunners: Tottenham (2-2), Watford avec un doublé à la clé (2-2), Aston Villa (3-2) et Manchester United (1-1).

Agüero a galéré à cause de Guardiola

Le buteur Sergio Agüero (Manchester City) n'a pas caché que ses premiers pas sous les ordres de Pep Guardiola étaient délicats.

Depuis un peu plus de trois ans, le goleador s'exprime chez les Citizens avec Guardiola comme manager. D'après The Sun, Agüero a confirmé qu'il avait dû revoir sa copie, sur le terrain, suite à la nomination de l'Espagnol. « Pep m'avait demandé d'essayer une nouvelle façon de jouer et j'avais dû m'adapter. Ce n'était pas facile mais je n'avais pas le choix », a confié « El Kun ».

Aujourd'hui, Sergio Agüero a l'impression que son « jeu » est « totalement différent » de ce qu'il faisait « il y a cinq ans à City ». Pour lui, il s'agit d'une « transformation totale ». Durant son premier entretien majeur avec Pep, les deux hommes avaient « parlé de travail pendant environ 20 minutes ». Ensuite, ils avaient discuté « d'autres choses, de la famille, de la vie en général » pendant « le reste du repas ». En quittant Pep Guardiola, « El Kun » avait compris qu'il ne pouvait pas continuer sur le même chemin. Cette saison, il a disputé 9 matches, inscrit 8 buts et effectué 2 passes décisives toutes compétitions confondues.

Agüero reste, bien entendu, un élément majeur au sein du club de Manchester City. Parfois, Guardiola n'hésite pas à le laisser sur le banc de touche en fonction de ses besoins. Pendant un temps, « El Kun » faisait vraiment la moue lorsqu'il était remplaçant. Mais aujourd'hui, l'Argentin accepte mieux les décisions de l'Espagnol.



Xabi Alonso encourt cinq ans d'emprisonnement

Ancien joueur du Real Madrid, de Liverpool ou encore du Bayern Munich, Xabi Alonso est rattrapé depuis lundi par des problèmes judiciaires. Le tribunal de Madrid a en effet rouvert une affaire de fraude fiscale concernant l'ancien international espagnol. L'ex-milieu de terrain est accusé d'avoir divulgué des revenus liés au droit à l'image au fisc espagnol en passant par une société dont le siège se trouve à Madère, au Portugal. La somme cachée est estimée à deux millions d'euros. Une peine de cinq ans et une amende à hauteur de 4 millions d'euros ont été requises par le parquet contre le champion du monde 2010.

Retour imminent pour Lacazette

A l'arrêt depuis six semaines environ pour une blessure à la cheville droite, Alexandre Lacazette semble arriver au bout de son processus de soin et de rééducation. D'après les informations glanées par ESPN, l'attaquant international tricolore devrait en effet reprendre l'entraînement complet dès le début de la semaine prochaine, avec le reste de l'effectif d'Arsenal.

Le joueur formé à l'Olympique Lyonnais pourrait même retrouver la compétition dès le lundi suivant, pour le déplacement des Gunners sur la pelouse de Sheffield United en match de clôture de la 9e journée de Premier League.



Can n'est « pas heureux »

Retenu par la Juventus cet été, Emre Can n'a pas été inscrit dans la liste pour la Ligue des champions par le club turinois, et n'est apparu qu'à trois reprises en championnat, pour un total de 78 minutes de temps de jeu. "Aujourd'hui, je ne suis pas heureux, a confié l'international allemand aux médias mercredi à Dortmund, après le match nul entre la Mannschaft et l'Argentine en amical (2-2). Je ne joue pas beaucoup actuellement alors que j'ai beaucoup joué la saison dernière, particulièrement dans les matches importants. Et j'avais bien joué. Je n'ai pas encore eu ma chance cette saison, mais quand je vais revenir, je pense que j'aurai des opportunités."

SITUATION EN SYRIE :

L'Algérie prend part au Caire à une réunion d'urgence du Conseil de la Ligue arabe

L'Algérie prendra part, samedi prochain, à une réunion d'urgence du Conseil de la Ligue arabe consacrée à l'examen des derniers développements survenus en Syrie, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

L'Algérie sera représentée aux travaux de cette réunion qui se tiendra au siège du Secrétariat général de la Ligue arabe au Caire (Égypte) par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Rachid Bladehane.

Pour rappel, l'Algérie avait affirmé, mercredi soir, suivre avec une «grande préoccupation» les événements



«dangereux» survenus dans le nord de la Syrie, réaffirmant son «rejet catégorique de l'atteinte

à la souveraineté des pays en toutes circonstances, et sa pleine solidarité avec la Syrie et son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays frère». A noter qu'à la suite d'une demande de l'Égypte, les ministres arabes des Affaires étrangères se réuniront au Caire le 12 octobre pour discuter de l'intervention turque dans le territoire syrien.

ALGÉRIE-TURQUIE Agrément à la nomination du nouvel ambassadeur de Turquie en Algérie

Le Gouvernement algérien a donné son agrément à la nomination de Mme Mahinur Ozdemir G'ktas, en qualité d'ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Turquie auprès de la République algérienne démocratique et populaire, a indiqué jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

ALGÉRIE-GUINÉE Agrément à la nomination du nouvel ambassadeur de l'Algérie en Guinée

Le Gouvernement guinéen a donné son agrément à la nomination de M. Abdelfetah Daghmoum, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République de Guinée, indique jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

ALGÉRIE-OTAN L'Algérie prendra part à la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Londres

L'Algérie prendra part aux travaux de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), prévue du 11 au 14 octobre à Londres, a indiqué, jeudi, un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN). L'Algérie sera représentée à cette session par une délégation de deux députés du Parlement. L'APN sera représentée par les deux députés Rahim Hicham et Athmane Lakhdar, a précisé la même instance dans son communiqué.

TRANSPORT FERROVIAIRE: Ouverture dimanche d'une nouvelle ligne reliant Alger à Touggourt (SNTF)

Une nouvelle ligne ferroviaire reliant Alger à Touggourt (Ouargla) sera ouverte à partir du dimanche prochain, a annoncé jeudi la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) dans un communiqué. Cette ligne sera desservie par un train doté de voitures couchettes «complètement renouvelées répondant aux normes internationales en matière de sécurité, de qualité et de confort», selon la même source.

La circulation inaugurale aura lieu le dimanche 13 octobre à 17h30 au départ de Touggourt, précise le communiqué. Concernant les jours de circulation des trains sur cette nouvelle ligne, la SNTF a indiqué

que les départs de Touggourt sont programmés le dimanche, mardi et jeudi à 17h30, alors que les départs d'Alger sont programmés le samedi, lundi et mercredi à 18h10. Des arrêts sont programmés aux stations d'Agha, Boumerdes, Thénia, Bouira, Beni Mensour, Bordj Bou Arridj, M'sila, Barika, Ain Touta, El Kantara, El Outaya, Biskra, El Meghaier et Djamaa. Pour plus d'informations, les clients peuvent se rapprocher auprès des bureaux de renseignements au niveau de gares concernées, ou consulter le site web : www.sntf.dz ou l'application SNTF disponible sur les appareils dotés du système Android.

DIPLOMATIE

M. Boukadoum s'entretient à Barcelone avec le SG de la Ligue arabe...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec le secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Abou El-Gheït, indique le ministère des Affaires étrangères (MAE) dans un communiqué. M. Boukadoum a eu cet entretien en marge de sa participation au Forum des ministres des

Affaires étrangères des pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM), précise la même source, ajoutant que l'entretien a porté sur «la situation qui prévaut actuellement dans le monde arabe». Le chef de la diplomatie algérienne a invité, à cette occasion, M. Abou El-Gheït, à effectuer une visite en Algérie, note le communiqué du MAE.

...avec son homologue tunisien...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec son homologue tunisien, Kheimaies Jhinaoui, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'entretien a eu lieu en marge de la participation du chef de la diplomatie algérienne au 4ème Forum des ministres des Affaires

étrangères des pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Les deux ministres ont évoqué, outre les questions bilatérales, la situation en Libye. Ils ont insisté sur «le rôle central et incontournable des Libyens eux-mêmes avec le soutien des pays voisins dans le processus de règlement de la crise qui prévaut dans ce pays frère», ajoute la même source.

...avec le SG de l'UPM...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec le secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée (UPM), Nasser Kamel, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'entretien a eu lieu en marge de la participation du chef de

la diplomatie algérienne au 4ème Forum des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'UPM. L'entretien a porté sur le «rôle de l'Algérie dans l'espace méditerranéen ainsi que sur les perspectives de coopération entre l'Algérie et le secrétariat général de l'UPM», ajoute la même source.

...avec son homologue portugais...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec son homologue portugais, Augusto Santos Silva, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'entretien a eu lieu en marge de la participation du chef de la diplomatie algérienne au 4ème Forum des ministres des Affaires

étrangères des pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM). L'entretien a permis aux deux ministres de «passer en revue les questions inhérentes à la coopération bilatérale» et «d'échanger sur les questions internationales d'intérêt commun, notamment sur la situation en Libye», ajoute la même source.

...avec ses homologues slovène et albanais...

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec ses homologues slovène et albanais, respectivement, Miro Cerar et Gent Cakaj, a indiqué le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué.

Les entretiens ont eu lieu en marge de la participation du chef de la diplomatie algérienne au 4ème Forum des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM). L'entretien avec le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères slovène, Miro Cerar a porté sur «les relations bilatérales», ainsi que sur «les voies et moyens à même de permettre le renforcement de la coopération et la diversification des échanges entre les deux pays», a souligné le ministère. L'entre-

tien a permis également aux deux ministres «d'échanger sur plusieurs questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la crise libyenne, la situation au Sahel et l'immigration clandestine», a ajouté la même source. L'entretien du ministre des Affaires étrangères avec son homologue albanais a permis aux deux parties de «passer en revue les questions inhérentes à la coopération bilatérale». Les deux ministres ont convenu, à l'occasion, «d'évaluer, de concert, pour les développer et les promouvoir davantage». La rencontre a permis également aux deux ministres d'échanger sur «le partenariat euro-méditerranéen, ainsi que sur la présidence albanaise prochaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe + OSCE+».

... et avec son homologue espagnol

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'est entretenu jeudi à Barcelone (Espagne) avec son homologue espagnol Josep Borrell Fontelles, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'entretien, qui a eu lieu en marge de sa participation au 4ème Forum des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM), a porté sur «les relations bilatérales ainsi que sur les voies et moyens à même de permettre le renforcement de la coopération entre les deux pays». Lors de cet entretien, M. Boukadoum a

fait part des dernières mesures prises par le Gouvernement en vue d'améliorer le climat des affaires en Algérie. Les deux ministres ont également abordé la coopération euro-méditerranéenne dans ses divers domaines, ainsi que la situation qui prévaut dans l'espace méditerranéen, notamment les crises en Syrie, en Libye et dans la région du Sahel. Apparaissant, M. Boukadoum, s'est entretenu avec ses homologues slovène et albanais, respectivement, Miro Cerar et Gent Cakaj portant sur «les relations bilatérales», ainsi que sur «les voies et moyens à même de permettre le ren-

forcement de la coopération et la diversification des échanges entre les deux pays». M. Boukadoum s'est entretenu également avec son homologue portugais, Augusto Santos Silva, permettant aux deux ministres de «passer en revue les questions inhérentes à la coopération bilatérale» et «d'échanger sur les questions internationales d'intérêt commun, notamment sur la situation en Libye». Il s'est entretenu aussi avec le secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Abou El-Gheït, pour évoquer «la situation qui prévaut actuellement dans le monde arabe». Avec le

secrétaire général de l'UPM, Nasser Kamel, M. Boukadoum a évoqué le «rôle de l'Algérie dans l'espace méditerranéen ainsi que sur les perspectives de coopération entre l'Algérie et le secrétariat général de l'UPM. Le chef de la diplomatie algérienne a évoqué avec son homologue tunisien, Kheimaies Jhinaoui, les questions bilatérales, la situation en Libye insistant sur «le rôle central et incontournable des Libyens eux-mêmes avec le soutien des pays voisins dans le processus de règlement de la crise qui prévaut dans ce pays frère».